

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : LOUISE BOUCHER, présidente
 MARIO DUMAIS, commissaire
 ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 ALFRED MARQUIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

VOLUME 72

Séance tenue le 4 mars 2003, à 13 heures 30
Syndicat de la Fonction publique
5100, des Gradins
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 MARS 2003.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
MÉMOIRE DE L'UNION PAYSANNE.....	2

(Début de la séance)

MOT DE LA PRÉSIDENTE

5

LA PRÉSIDENTE :

Alors bonjour à vous tous, et bienvenue à cette séance, deuxième séance de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, en fait la deuxième partie, c'est-à-dire la partie qui permet aux citoyens de s'exprimer devant la Commission et de donner leur opinion sur ce qu'ils pensent, ce qu'ils souhaiteraient voir modifié, comment... s'ils s'ont d'accord... en accord avec ce qui se fait ou s'ils souhaiteraient voir des choses changer, quelles solutions ils ont à proposer à la Commission en regard de la production porcine.

15

Alors nous accueillons cet après-midi l'Union paysanne et ses représentants, soit monsieur Roméo Bouchard, monsieur Benoit Girouard, monsieur Maxime Laplante et madame Michèle Choquet. Alors bienvenue à vous tous.

20

On a convenu ensemble que vous aviez en tout et partout deux heures et demie de temps avec la Commission. Bien sûr, la Commission va vous laisser tout le temps que vous souhaitez pour faire votre présentation, présenter votre point de vue, mais elle souhaiterait bien sûr échanger avec vous et vérifier... et bien comprendre ce que vous amenez comme opinion.

25

Donc, après votre présentation, on prendrait une pause, là, question de laisser tomber la tension -- puis des fois, ça vous donne l'occasion de donner des entrevues -- et par la suite, on reviendra pour échanger avec vous. Donc, à quatre heures (4 h 00)... à seize heures (16 h 00), la séance devrait se terminer.

30

Vous êtes les seuls à vous adresser à nous aujourd'hui. D'accord?

35

Peut-être rappeler également qu'il y a un droit de rectification qui est accordé à tout citoyen qui souhaiterait modifier -- en fait, qui prétend que un des faits qui est mentionné est erroné, mais c'est vraiment un droit de rectification, c'est-à-dire que ce n'est pas un droit qui est accordé aux gens pour qu'ils viennent argumenter sur ce que vous avez dit, mais qu'ils viennent corriger des faits que vous avez mentionnés.

40

Alors, on demande dans votre mémoire à quelle page, quel est le fait qui est erroné et comment... quelle est la correction qui est apportée.

Et par ailleurs, bien sûr, il est accordé un droit de rectification de la rectification, mais cette fois-ci c'est fait par écrit, là.

45

Alors, il y a une procédure, mais donc, à la fin de la séance, je vais demander, je vais vérifier s'il y a des gens qui se sont inscrits au registre des droits de rectification.

Alors, à vous la parole, monsieur Bouchard.

50

M. ROMÉO BOUCHARD :

Merci beaucoup. Merci beaucoup de nous donner tout ce temps.

55

C'est d'autant plus précieux pour nous, que l'Union paysanne a participé depuis le début, non seulement au niveau national mais au niveau de tous ces conseils de région dans les seize (16) régions, aux séances de la Commission et que, de toute façon, plusieurs des dirigeants de l'Union paysanne sont... travaillent sur ce dossier depuis jusqu'à sept (7), huit (8) ans pour certains d'entre nous et que, déjà il y a sept (7), huit (8) ans, on souhaitait pouvoir se faire entendre dans une Commission du BAPE. Alors, c'est un jour important pour nous, pour tous les citoyens avec qui on s'est battus sur le terrain.

60

Les personnes qui sont avec moi, qui vont pouvoir, au niveau de la discussion, intervenir : Maxime Laplante qui est agronome, agriculteur et secrétaire général de l'Union paysanne, Benoit Girouard qui est sur le conseil de coordination, qui est agriculteur biologique et qui est président de l'Union biologique paysanne. Avec nous aussi, Michèle Choquet, qui est responsable de la recherche au bureau d'études et développement de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, qui a produit un document que vous avez entre les mains, mais qui a été déposé trop tard pour qu'elle puisse le défendre ici et auquel on référera.

65

70

Alors, c'est un mémoire assez simple qu'on présente. On ne reviendra pas sur tous les tableaux statistiques et toutes les données qui ont été accumulées. On a essayé de travailler surtout sur les solutions et sur l'aspect politique du problème, parce qu'à bien des égards, il s'agit d'un problème de choix politique et de volonté politique, d'après nous.

75

Le premier -- on y va par problème, là, on en a sept (7), on a identifié sept (7) chapitres qui font problème, sur lesquels on a des solutions à proposer.

80

Le premier s'intitule : « Le bilan des audiences ».

Et, avant de donner notre vue de la question, on voudrait faire un bilan rapide de comment, en tout cas, nous, on a vécu et interprété le travail de la Commission jusqu'à date.

85

La première chose qui nous est apparue, c'est que les ministères impliqués, Agriculture, Environnement, Affaires municipales, Santé, Financière agricole, etc., ne semblent pas disposer d'une évaluation sérieuse et précise du modèle actuel de production porcine et de ses impacts sur l'environnement, sur la santé et sur l'agriculture. Seuls les représentants de la Faune -- je ne voudrais pas être injuste, là, mais en tout cas... -- les fois où, en tout cas moi j'y étais, les représentants de la Faune m'ont assez impressionné dans ce qu'ils ont donné.

90

De plus, à aucun moment les représentants des ministères -- et ça c'est très sérieux -- n'ont suggéré de pistes de solutions aux problèmes évidents soulevés par les citoyens, que ce

95 soit les normes de phosphore, le facteur de risque dans les sites d'implantation, la gestion
liquide des fumiers. Sur aucun des points qui a été amené par les citoyens, les gens des
ministères n'ont fourni... n'ont ouvert des pistes de solutions. Ils se sont contentés de
défendre le statut quo et même, assez souvent d'après nous, de camoufler ce qu'ils n'étaient
pas obligés de dire, forcés de dire.

100

Le deuxième point, c'est qu'on s'est rendu compte que l'encadrement actuel, y compris
le récent règlement sur les exploitations agricoles, particulièrement la norme phosphore et les
plans de fertilisation, tout cet encadrement-là est inadéquat pour garantir la préservation de
l'environnement et devra être revu de fond en comble.

105

Ça, ça nous paraît se dégager des séances, en tout cas, à lesquelles on a pu
participer.

110

Troisième point qui s'est dégagé : les problèmes de cohabitation sociale ne pourront
visiblement pas être résolus sans une révision de la Loi 23 elle-même et celles qui en
dépendent. -- donc, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi 184, les orientations
gouvernementales, etc. -- de façon à ce que la priorité que toutes ces lois-là donnent à
l'agriculture, en zone verte, ne vienne pas annuler les droits des autres usagers du territoire
rural.

115

Ça, ça nous a paru se dégager des séances.

120

Quatrièmement : la concentration et l'intégration de l'industrie porcine, avec tous les
problèmes qu'elle entraîne, ne pourront pas non plus être résolus si on ne s'attaque pas au
problème du financement de l'industrie et des normes de densité animale.

C'est-à-dire qu'il faut s'attaquer en d'autres mots à la concentration et ça va toucher
ces structures-là.

125

Cinquième point : en l'absence de ces données et compte tenu de sa composition et
de son mandat, il apparaît peu possible que la présente Commission puisse effectuer cette
évaluation et proposer les paramètres d'une révision de l'ensemble de ses lois et règlements.

130

Sixièmement : en conséquence, il nous paraît évident qu'il est impensable de lever le
moratoire avant que ce travail d'évaluation des impacts et de reformulation des lois et
règlements concernés ne soit complété, ce qui implique au moins deux (2) ou trois (3) ans et
un travail concerté de tous les ministères impliqués. Ce travail nécessitera qu'on établisse des
objectifs à nos politiques agricoles autres que de produire plus à moindres coûts pour exporter
plus.

135

Actuellement, c'est la seule politique agricole qu'on a, et c'est la même d'ailleurs qui est
prévue dans la nouvelle stratégie agricole du gouvernement fédéral.

140

Au contraire, des objectifs qui devront guider la révision des lois et des
réglementations sont la préservation de l'environnement, des sols, de l'agriculture, l'occupation

du territoire, la souveraineté alimentaire, la cohabitation rurale et la ruralité elle-même, ce qui n'est pas le cas actuellement.

145 On cite souvent ce que la Suisse a mis... la modification qu'elle a faite dans sa constitution quand elle a promulgué sa nouvelle politique agricole en quatre-vingt-dix-sept (97), parce qu'elle s'est donné des objectifs à sa politique agricole en disant : « La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celle du marché contribue substantiellement à la sécurité de l'approvisionnement de la population, à la conservation des ressources naturelles et l'entretien
150 du paysage rural à l'occupation décentralisée du territoire ».

Quand on a des objectifs comme ça, on fait des règlements en conséquence.

155 Alors, ça nous donne une première proposition. On en a huit (8) en tout.

La première, qui résume ce que je viens d'expliquer : Nous proposons qu'une commission politique indépendante regroupant les ministères et organismes gouvernementaux concernés soit mandatée pour évaluer le modèle actuel de production porcine et ses impacts et élaborer une nouvelle politique agricole qui tienne compte, en plus des objectifs
160 économiques, des objectifs de souverainetés alimentaires, de préservation et d'occupation du territoire rural, et nous demandons que le moratoire complet soit prolongé jusqu'à ce que nous disposions de ce nouvel encadrement.

165 Alors ça, c'est le premier point.

Le deuxième, c'est le problème de la concentration des élevages.

170 Problème qui nous paraît à la base de tous les autres dans le modèle actuel de production porcine tourne autour de ce qu'on peut appeler la concentration des élevages, c'est-à-dire l'augmentation continue de la taille des fermes et diminution proportionnelle de leurs nombres, et la concentration des gros élevages sur un même territoire.

175 Cette concentration-là, ça a été clair dans les audiences, elle est voulue et encouragée. Pour beaucoup, il s'agit d'une règle incontournable du développement : il faut produire toujours plus à moindres coûts pour exporter plus si possible et compétitionner les marchés mondiaux, et pour progresser dans ce sens, il faut se spécialiser dans une production, faire des unités d'élevage de plus en plus grosses, faire des économies d'échelle, et cela n'est possible qu'avec un système d'intégration qui peut garantir le financement. Il faut bien sûr subventionner les coûts de production pour rester compétitifs sur les marchés
180 mondiaux, donc tout le financement à cette production d'exportation-là va avec ça.

C'est mot pour mot le scénario qui a été mis de l'avant en quatre-vingt-dix-huit (98) au Sommet de Ste-Hyacinthe.

185 Loin de freiner cette tendance générale de l'économie du libre échange dans laquelle nous sommes entrés de plein pied avec la l'ALENA en quatre-vingt-quatorze (94), nos dirigeants ont tout fait pour accélérer la concentration.

190 Le Sommet -- on vient d'en parler -- notre système de mise en marché collectif est
contingenté dans plusieurs productions désignait l'élevage porcin comme fer-de-lance de
l'exportation.

195 Troisièmement, notre financement agricole, notamment les assurances pour le porc et
pour le maïs étant axé sur les volumes de production sans plafond, favorise la concentration à
l'intégration, et à cela il faut ajouter les nombreux programmes accessibles à tous les
producteurs agricoles comme le remboursement de taxes, l'aide aux Clubs
agroenvironnementaux qui financent en pratique la confection des plans de fertilisation, l'aide
aux investissements en agroenvironnement, comme l'achat des rampes d'épandage, etc.

200 Et dernier accélérateur, je dirais, dans les règles publiques de la concentration : les
règles appliquées par la Commission de protection du territoire agricole et la réglementation
environnementale ne comporte aucun frein à cette concentration et laisse le champ libre aux
élevages sans sol, qui sont évidemment par définition, la concentration.

205 Si on peut mettre vingt mille (20 000) cochons sur quinze (15) hectares et que la
CPTAQ autorise ça comme un développement agricole sain, à ce moment-là, c'est clair qu'on
accélère la concentration.

210 Les conséquences inévitables de la concentration, c'est que si on met des dizaines et
même des centaines de milliers de porcs avec leurs déjections sur quelques hectares et dans
des régions ciblées qu'on ne peut pas aller plus qu'à dix (10), quinze (15) kilomètres pour
épandre les purins, ça ne peut que provoquer d'énormes pressions sur l'environnement,
l'agriculture, le milieu, la sécurité même des élevages.

215 La démesure a toujours des impacts dangereux sur les écosystèmes naturels et
sociaux. Ça, c'est un principe fondamental. On le voit partout. Ce sont des systèmes en
équilibre, par définition. Si ce n'est pas le phosphore qui va faire un problème, ça va être
l'azote ou les métaux lourds ou la dégradation des sols ou les épidémies de... épizooties ou la
déforestation ou la disparition des milieux humides, si on concentre, si on... de façon
220 démesurée quelque part au niveau des élevages, que ça soit le porc ou d'autre chose, on va
avoir des impacts négatifs.

225 Effectivement, les dommages déjà observables causés par cette concentration sont
considérables, près de trois cents (300) municipalités en surplus de fumier, pollution des cours
d'eau et des nappes phréatiques dans toutes les régions, hausses spéculatives du prix des
terres, pression sur les producteurs laitiers et la relève, monoculture céréalière de maïs
principalement, avec comme conséquence quatre-vingt-sept pour cent (87 %) de dégradation
des sols -- d'après ce volume récent de Roger Doucet -- cinquante-deux pour cent (52 %) de
la disparition de la matière organique dans les territoires à monoculture, disparition des fermes
230 autonomes et prolétarianisation des agriculteurs, appauvrissement des régions productrices parce
que les intégrateurs s'approvisionnent et transforment à l'extérieur, dépeuplement des villages,
problèmes sanitaires dans les élevages et utilisation intensive des médicaments, concentration
des revenus dans les mains de quelques intégrateurs, déstructuration de l'agriculture,
problèmes graves de paix sociale et de cohabitation, problèmes pour disposer de milliers de

235 carcasses de porcs morts et des déchets d'abattoirs -- c'est un autre cul-de-sac, là, on ne sait plus où les mettre, là -- santé et salaires des travailleurs dans les porcheries, vulnérabilité croissante de notre agriculture qui dépend des prix du porc.

Alors, il faut absolument, d'après nous, s'attaquer à la concentration.

240

Comment le faire, tout en tenant compte du système économique dans lequel on évolue? Ça peut paraître utopique, mais il y a des façons de s'y attaquer sans complètement faire une révolution rustre.

245

On signale quatre (4) voies où on peut contrer la concentration.

250

Premièrement, réorienter l'industrie vers la satisfaction des besoins alimentaires du Québec. Sans interdire, ni exclure l'exportation, on peut agir dans ce sens en supprimant toute aide directe et indirecte à la production d'exportation et en favorisant la production de viande de qualité pour la consommation interne.

255

Deuxième piste : privilégier les unités d'élevage autonomes et de petite taille. On peut agir dans ce sens en soustrayant les intégrateurs des programmes d'aide et d'assurance agricole et en modulant ces programmes en fonction de la taille et des pratiques de la ferme, selon le principe adopté en gros, pas toujours bien appliqué, mais de la communauté européenne.

On peut aussi imposer une taille maximale aux unités d'élevage.

260

Troisième piste : limiter la densité animale. Diverses mesures peuvent y contribuer. Exiger la propriété des terres où seront effectués les épandages de fumier ou, comme le fait certains cahiers de charges biologiques, de ne pas permettre d'élever plus de porcs que tu es capable d'en nourrir sur ta ferme, avec les aliments produits sur ta ferme, ou établir une norme de densité animale à l'hectare -- dont on parle depuis longtemps, là, que tout le monde nous a entendu radoter là-dessus, là -- reconnu pour assurer un équilibre sur chaque ferme et prévenir la concentration, la pollution et les épidémies.

265

Nous suggérons une (1) unité animale à l'hectare qui correspond sensiblement à l'équilibre maintenu pendant des siècles sur la ferme traditionnelle d'un lot de cent (100) arpents au Québec. Quarante (40) hectares, ça dépassait rarement quarante (40) unités animales sur ces fermes-là.

270

On peut donner des moyennes dans les différents pays au point de vue des unités animal à l'hectare, mais les moyennes sont trompeuses, forcément, parce que des moyennes régionales ou nationales, même si elles ont une certaine valeur indicative, ne rendent pas suffisamment compte de la concentration locale qu'il peut y avoir.

275

Alors, vous avez Pays-Bas, trois point cinq (3.5) unités animales à l'hectare. C'est un désastre dans les Pays-Bas, ils ont décidé d'ailleurs d'éliminer des porcheries.

280

Bretagne, un point cinquante-sept (1.57). L'eau est polluée à la grandeur de la Bretagne par les nitrates.

285 Québec, zéro point quatre-vingt-quatre (0,84), avec des taux de phosphore, là, moyens qu'on a dit, là, à plusieurs reprises, deux cent quarante-trois pour cent (243 %), et d'azote cent soixante pour cent (160 %).

Chaudières-Appalaches un point cinq (1.5).

290 Lanauderie – excusez, Lanaudière, Estrie, Centre du Québec et Montérégie, autour de un (1).

Vous voyez que c'est loin d'être radical.

295 Le Danemark applique supposément une norme de un point quatre (1.4) unités animales à l'hectare, mais les données recueillies par Michèle Choquet, qui est ici présente, et présentées dans son mémoire à cette Commission, montre des concentrations allant jusqu'à quatorze (14) porcs à l'hectare, ce qui est pas mal plus que un point quatre (1.4) unité animale.

300 D'ailleurs, il faut – excusez. Alors ça, c'est sur la densité animale.

Quatrième voie pour lutter contre la concentration : assurer l'équilibre entre les élevages céréaliers et fourragers. Les élevages qui se nourrissent de fourrage et les élevages qui se nourrissent de céréales. C'est ça que ça veut dire.

305 Évidemment, les porcs ne se nourriraient pas normalement de céréales, mais on les nourrit de céréales. Alors, c'est évident que les élevages de porcs actuellement favorisent l'expansion d'élevages de cultures de céréales, qui éliminent peu à peu les rotations de cultures.

310 Pour éviter que des élevages céréaliers comme le sont devenus les élevages porcins entraînent la monoculture de céréales au détriment des rotations de cultures, il devient important d'établir, pour chaque région, un ratio minimum d'élevages qui nécessite la culture de fourrage, sinon, on déstructure l'agriculture. C'est ça qu'on a souvent dit.

315 Résumons ce plan d'action dans la proposition 2.

320 Pour contrôler la concentration des élevages de porcs, nous proposons de supprimer toute aide directe et indirecte à la production d'exportation et aux intégrateurs, de moduler les programmes d'aide en fonction de la taille et des pratiques de la ferme, d'établir une norme de densité animale à l'hectare par ferme et par municipalité, et un ratio régional entre les élevages de type céréaliers et les élevages de type fourragers. Enfin, d'exiger la propriété des terres nécessaires à l'épandage des fumiers.

325 Troisième problème : le lisier.

330

Nous croyons plus que jamais que l'essentiel du problème environnemental -- ce qu'on vient de parler c'est un problème agricole, c'est un problème économique. Là, en parlant du lisier, il s'agit précisément des impacts environnementaux et sociaux posés par le modèle actuel d'élevage porcin. Quant à nous, le problème... l'essentiel réside dans la gestion liquide des fumiers, soit le lisier.

335

Beaucoup d'intervenants des ministères, y compris ceux de l'Environnement, ce qui est pour le moins étonnant, ont laissé croire que gestion liquide et solide relève du choix du producteur et sont toutes deux (2) acceptables et valables au point de vue agronomique et environnemental, si géré selon les normes.

340

Ces affirmations sont fausses et relèvent ou de l'ignorance ou d'une volonté consciente de désinformation. Ça fait dix (10) ans qu'on travaille sur ce dossier-là.

La gestion liquide des fumiers.

345

Voici les principales contre-indications de cette gestion pour les élevages porcins comme pour les autres élevages. Le point-clef -- puis ça, ça a été occulté très souvent dans la réponse des fonctionnaires -- le point-clef, c'est que dans la gestion liquide, comme le fumier entreposé dans les fosses étaient en anaérobiose, sans air, l'azote et le phosphore qui s'y trouvent y demeurent sous forme minérale et soluble directement assimilable par la racine des plantes, au lieu de s'intégrer à la matière organique et de nourrir la terre où se nourrira ensuite la plante. De plus, l'azote y dégage des fortes odeurs d'ammoniaque.

350

Bon. Ça, si on perd ça de vue, que cette gestion-là, le fumier sous cette forme liquide-là, à des contaminants, l'azote entre autres et le phosphore, sous forme soluble, et que ça, c'est totalement différent du fumier solide, on conte vraiment des menteries au monde, et c'est la base.

355

La première conséquence, c'est que l'azote et le phosphore, deux (2) contaminants majeurs pour l'eau, nitrates, cancérigènes et eutrophisation, sont facilement et rapidement lessivables dans l'eau, dépendamment des pluies, des pentes, des périodes de croissance, de la composition des sols, de la structure des bassins versants.

360

Les coûts de décontamination de l'eau potable et des cours d'eau sont hors de mesure, et les nitrates, ça ne se décontamine pas dans l'eau potable. Ce sont des bombes à retardement. Tout le monde le dit : ça peut prendre vingt-cinq (25) à cent (100) ans avant que les nitrates lessivés au sol parviennent aux nappes phréatiques. Et ça, c'est confirmé dans ce volume-là, entre autres, qui est un manuel très conventionnel.

365

370

Deuxième conséquence : le lisier dégage de fortes odeurs qui constituent un danger pour le système respiratoire, menace la santé des travailleurs et des animaux à l'intérieur des bâtiments et perturbe gravement la zone de confort des résidents jusqu'à des kilomètres à la ronde, en plus de faire fuir les autres usages nécessaires au milieu rural. Ces coûts sociaux sont méconnus, mais non moins importants.

Troisième conséquence : il est un mauvais fertilisant. C'est toujours des conséquences du fait que l'azote et le phosphore sont sous forme liquide -- soluble.

375

Il est un mauvais fertilisant pour les sols, de la même façon que les engrais chimiques. Il nourrit la plante, mais ne nourrit pas le sol. Il ne régénère pas le sol, n'a pas d'effets durables et ne contient à peu près pas de matières organiques. Il détruit même en grande partie les vers de terre nécessaires à la fertilisation. Les coûts de cette dégradation des sols ne sont évidemment pas comptabilisés.

380

Quatrième conséquence : les coûts directs de ce système sont considérables car la présence d'eau, gonflée encore par les précipitations de pluie dans les fosses, multiplie le volume des déjections qui nécessitent des structures d'entreposage coûteuses et risquées et l'épandage exige lui aussi des équipements lourds, sophistiqués et coûteux, qui brisent les routes et compactent les sols. Ils sont si coûteux d'ailleurs qu'il faut les subventionnés. Les économies de main-d'œuvre seraient rapidement annulées par ces coûts d'opérations importants, si ce n'était les aides directes et indirectes accordées à ce système.

385

Cinquième conséquence : le besoin de terres pour les épandages a provoqué une surenchère du prix des terres, une déforestation et une multiplication ruineuse des monocultures de maïs, dont les conséquences sur l'avenir de notre agriculture et de nos villages sont encore impossibles à mesurer.

390

Je voudrais faire ici une petite parenthèse, où je demanderais -- parce que ça a été l'objet d'une altercation à une des séances, sur l'utilisation du lisier dans les cahiers de charges biologiques.

395

Alors, Benoit va donner deux (2), trois (3) références là-dessus, là, pour éclaircir cette question-là.

400

M. BENOIT GIROUARD :

Bonjour. Il a déjà été affirmé devant cette Commission que si la gestion sur le lisier était si mauvaise, elle ne serait pas acceptée en méthode biologique. Par rapport à ça, je pense qu'il y a une certaine chose qu'il faut remettre en perspective.

405

Premièrement, dans le biologique, tout élevage doit obligatoirement avoir accès à l'extérieur, ce qui est clair qui amène l'animal à faire une bonne partie de ses déjections directement dans les pâturages. Également -- et de cette façon-là, non dans une fosse.

410

Également, nous avons là une différence majeure entre les différents types d'élevages conventionnels et l'élevage biologique.

415

Deuxièmement, la gestion sur le lisier est ambiguë et proportionnelle à la... une façon proportionnelle faible au niveau des fermes biologiques. C'est-à-dire que d'une part, elle est permise, surtout dans les élevages laitiers, mais elle s'explique par la conversion des troupeaux laitiers conventionnels ou biologiques. Donc, il y avait déjà des structures qui

420 étaient mises en place pour gérer le troupeau d'une façon conventionnelle, des gens qui se sont convertis au biologique et que, vu les sommes d'argent nécessaires à une conversion, sont actuellement, si on veut, permises -- on pourrait peut-être plus dire tolérées -- mais ils sont surtout concentrés dans ce secteur-là.

425 D'autre part, la gestion sur lisier, il est clair, ne se réfère par des recommandations d'aucun certificateur actuellement. Son implication, de un, est extrêmement contrôlée dans le biologique et elle est entre autres assujettie à des normes comme des retraits minimaux de quatre (4) mois qui doivent être respectés quand elle est appliquée sur des cultures pour
430 alimentation humaine. C'est une seule... je vous en nomme une parmi tant d'autres, là, justement pour ne pas trop accaparer la Commission.

De un, finalement, le compostage est en tout temps la recommandation première.

435 Également, j'apporte à votre attention le fait qu'en Europe, dans les fermes biologiques, il est interdit d'utiliser du fumier en provenance d'élevage intensif, ce qui correspond très bien au type d'élevages de porcs au Québec actuellement.

440 Si on prend les ententes commerciales qui sont faites, par exemple, entre «garantie bio» et «Ecoessar» qui est une norme européenne, ce qui fait qu'il y a déjà actuellement des fermiers biologiques qui doivent se conformer à cette utilisation-là de fumier, ceux qui, actuellement, vont exporter en Europe, ne doivent pas utiliser de lisier en provenance d'élevage intensif.

445 Spécifiquement pour la production porcine, une litière doit être entre autres abondante. Dans tous les cahiers de charges, c'est une norme qui vient du CAQ., une litière abondante doit être disponible en tout temps.

450 Si on parle d'une norme spécifique, «garantie bio» limite à mille cinq cents (1500) porcs à l'engraissement par année, soit quatre-vingts (80) truies élevage naisseur/finisseur ou à deux cents (200) truies élevage naisseur uniquement, lorsque l'alimentation n'est pas produite à cent pour cent (100 %) sur la ferme.

455 Également, je crois qu'il est clair que le compostage reste de toute façon la chose la plus importante qui promeut au niveau de l'élevage biologique. Également porter à votre attention qu'il n'y a qu'une seule ferme porcine certifiée biologique au Québec, c'est dans Charlevoix.

Bon. La gestion...

LA PRÉSIDENTE :

460

C'est donc celle qu'on a visitée? C'est celle qu'on a visitée, je pense?

M. ROMÉO BOUCHARD :

465

C'est ceux qui font partie des Viandes biologiques de Charlevoix.

M. BENOIT GIROUARD :

470 Oui oui, ils sont accrédités ça fait trois (3) mois, environ, actuellement.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

475 O.K. Parce qu'on l'a visitée celle-là et, au moment où on l'a visitée, elle n'était pas encore accréditée, elle était en processus d'accréditation.

M. ROMÉO BOUCHARD :

480 Bon. Comparativement à cette gestion liquide, la gestion solide des fumiers, surtout s'ils sont mélangés à une litière sèche -- paille, sciure, copeaux, tourbe ou etc. -- et compostée, ont toutes les vertus contraires. Ils ne dégagent pas d'odeurs d'ammoniacale, l'azote et le phosphore y sont intégrés à la matière organique, ils nourrissent et régénèrent les sols, ils sont peu lessivables, leur volume diminue de quatre-vingts pour cent (80 %) au cours du compostage. Cinquante (50 %) à quatre-vingts pour cent (80 %) de l'azote qu'ils contiennent
485 est transformée en azote atmosphérique non polluante, tandis que le phosphore et la potasse sont intacts. On peut les épandre avec les épandeurs et tracteurs conventionnels. Ils permettent de recycler la paille et les déchets de bois.

490 La litière augmente le bien-être des animaux et la qualité de la viande, diminue le taux de maladie et de mortalité, dispense de l'obligation de mutiler les bêtes pour éviter le cannibalisme. Le coût de bâtiments et de sites d'entreposage appropriés à cette régie est moins coûteux et, dans plusieurs modèles, le coût de la main-d'œuvre n'est guère différent. Tous ces avantages sont décrits et documentés dans de nombreuses études ici même au Québec, entreposées sur les tablettes du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement.
495 Mentionnons les études de BPR commandées par le ministère de l'Environnement et la Fédération des producteurs de porcs. J'en donne, en appendice, un petit exemple.

500 Le vidéo et la fiche technique produit par le MAPAQ du Bas St-Laurent sur l'élevage de la Ferme Magloire de Ste-Irène -- et comme par hasard, il y a eu un article très bien fait dans Le Soleil, hier, sur cette ferme-là, intitulé « Élever les cochons et plaire à ses voisins ».

505 Les études de Lise Sarrasin, les nombreux rapports sur la porcherie de Bruno Boucher, deux mille (2000) porcs, à St-Gabriel de Rimouski, de nombreuses expériences de compostage du lisier ou du fumier de porc ont été menées un peu partout au Québec également. En Europe, les études et les expériences sont nombreuses, photos et plans à l'appui, en Angleterre, en Allemagne, en France. Nous produisons, en annexe, le résultat d'une étude de l'INRA en France et celle d'un groupe breton.

510 Malgré la faisabilité et les avantages évidents de la gestion liquide solide des fumiers pour tous les élevages, les audiences de la Commission ont permis de constater une fois de plus qu'il n'y a, chez les dirigeants des ministères concernés, y compris ceux du ministère de l'Environnement, aucune volonté de le faire. Au contraire, toutes les facilités techniques, financières et réglementaires vont à la gestion liquide, et ceux qui veulent opter pour la gestion

515 solide sont pénalisés parce qu'on leur impose souvent les mêmes infrastructures que pour l'entreposage des lisiers. Les promoteurs du lisier vont jusqu'à déformer gravement les faits pour justifier leur modèle, comme le démontre de façon éclatante la réfutation que fait Michèle Choquet dans son mémoire à cette Commission concernant les propos de monsieur Claude Lafleur à propos de l'expérience danoise qui est tout, sauf un modèle à suivre.

520 Aux yeux des citoyens de l'Union paysanne, il y a là un véritable scandale qui ne peut s'expliquer que par une complaisance coupable du gouvernement envers les demandes de l'industrie. La vérité est sans doute trop simple. On aura beau faire tous les règlements qu'on voudra, tant que le gouvernement refusera d'éliminer les sources de pollution, on n'arrivera à rien. Or, le lisier est la cause principale de la pollution produite par l'industrie porcine.

525 Le traitement de lisier .

Dans cette optique, il est clair que nous nous opposons aux recherches et aux fonds publics astronomiques qu'on s'apprête à nous imposer pour mettre au point des systèmes de 530 traitement complet des lisiers à la sortie des bâtiments plutôt que de revenir à la gestion solide des fumiers. Cette option ne vise évidemment qu'à permettre une plus grande croissance et une plus grande concentration des élevages.

535 Ainsi libérés de toute contrainte agricole, l'approvisionnement, et de toute contrainte environnementale, parce qu'alors là l'air, le sol, l'eau, on ne les attaque plus. Alors là, la concentration, on peut y aller tant qu'on veut.

540 Outre que plusieurs problèmes relatifs à cette technologie sont loin d'être réglés, tous concèdent que de tels traitements augmenteront les coûts de production de dix (10 \$) à vingt dollars (20 \$) du porc et que ces coûts devront d'une façon ou d'une autre être supportés par l'État et donc, les citoyens.

545 Ces frais sont inacceptables quand il existe des méthodes alternatives, mais surtout il importe de souligner que tous les autres effets pervers de la concentration de l'industrie demeureront avec les traitements de lisiers et s'en trouveraient même accrus, notamment les dangers sanitaires d'énormes élevages concentrationnaires où les conditions de vie des animaux entraîneraient des soins médicaux accrus et une qualité de viande inférieure; l'impact dévastateur sur les milieux où seraient implantés de tels ensembles industriels caractérisés par les transports lourds, les déchets dangereux et les conditions de travail et de salaires peu 550 enviables.

Une industrie de bas étage pour les sous-régions, comme en font preuve les projets délirants de Murdochville.

555 En conséquence, troisième proposition, tous les nouveaux élevages devront être gérés sur litière sèche compostée, et un programme de reconversion sur litière devra être offert aux élevages existants sur lisier.

Quatrième : le problème de la réglementation environnementale.

560 Les règlements environnementaux qui encadrent l'implantation d'élevage porcin sont d'abord ceux contenus dans le récent règlement sur les exploitations agricoles. Toutefois, les dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement, la politique de l'eau, les règlements sur les pesticides, les bandes riveraines, les captages d'eau sont aussi concernés.

565 Pour assurer qu'on ne fertilisera pas au-delà de la capacité de support des sols et des plantes, le nouveau règlement sur les exploitations agricoles a choisi d'effectuer le contrôle d'une façon qui nous apparaît totalement inadéquate, susceptible d'aggraver plutôt que de corriger les taux élevés de pollution déjà recensés en plusieurs régions.

570 Je sais que ce n'est pas facile d'entendre ce discours-là pour ceux qui ont travaillé à ces règlements-là, mais ce n'est pas avec légèreté, là, ce n'est pas sans réfléchir qu'on décrit ce qui vient là. Les bases mêmes de ces règlements-là se sont avérées, à mon avis, déjà dans les audiences, incapables de freiner et de garantir qu'il n'y aura pas de pollution.

575 Le seul indice choisi d'abord est le taux de phosphore. Or, les analyses de phosphore sont peu fiables et très coûteuses. On a enregistré récemment des variations de vingt et un pour cent (21 %) pour un même échantillon présenté dans six (6) laboratoires différents. De plus, le phosphore n'est pas le seul contaminant, loin de là, on a laissé de côté l'indice azote qui est déterminant et préféré dans la plupart des autres pays, et on ne tient pas compte de tous les autres contaminants.

580 En choisissant le phosphore comme seul indice, on incite les producteurs à le contourner pour produire plus de cochons, par exemple en utilisant du phytase dans l'alimentation pour abaisser les rejets de phosphore au lieu de nourrir les cochons comme il faut -- si on ne leur donnait pas tant de maïs, il n'y en aurait pas de problème de rejet de phosphore de cette façon-là, ils le digèreraient le phosphore -- ou en cultivant du maïs, parce qu'il exige plus de phosphore.

585 Ce faisant, on surcharge les sols d'azote, de métaux lourds et autres contaminants non comptabilisés.

590 Et, j'ai été surpris en lisant ces manuels-là, de voir la gravité des résidus de métaux lourds dans les sols, l'extrême vulnérabilité des vivants et des humains à des accumulations de métaux lourds.

595 Autres dispositions irresponsables de ce règlement : les doses de phosphore limite autorisée par le règlement, les abaques, sont beaucoup plus élevés que le besoin des cultures, ce qui, là où les volumes de lisier à épandre sont élevés, incitera à une saturation accélérée des sols dans des régions complètes.

600 Les plans de fertilisation : après avoir éliminé tous les outils de contrôle en place précédemment, à savoir le concept d'unité animale, le concept de territoire municipal et même dans plusieurs cas le certificat d'autorisation, le seul outil de contrôle retenu est le plan de fertilisation, ferme par ferme, ou l'avis de projet établi par un professionnel agronome ou ingénieur payé par le producteur. Une visite de contrôle est prévue à tous les trois (3) ans.

605

610 À notre avis, les plans de fertilisation autogérés, qui ne sont en réalité ni contrôlés, ni contrôlables, ne peuvent constituer un outil de contrôle fiable. Ils peuvent tout au plus être un outil de gestion agronomique puisqu'ils visent avant tout à satisfaire les besoins des cultures en compensant même les coefficients d'inefficacité par des doses supplémentaires, mais ils ne comportent aucune garantie de ne pas dépasser la capacité de support du milieu.

615 Ces plans de fertilisation établis ferme par ferme, pour une ferme donnée, ne tiennent pas compte de la charge et des coordonnées du milieu environnant : bassins versants, nappe phréatiques, zones de vulnérabilité.

620 Souvenez-vous à La Pocatière, quand on a demandé comment on tenait compte de la vulnérabilité de la nappe phréatique quand on autorisait un élevage, et le fonctionnaire de l'Environnement a dit : «Normalement, l'agronome devrait tenir compte de ça dans le plan de fertilisation».

625 Trouvez-moi des plans de fertilisation qui se sont payés, avant de les finaliser, des études de la nappe phréatique, des études hydrogéologiques? Il n'y en a pas. Ça coûte des fortunes.

630 Et constituent ,donc les PAEF, un document largement académique qui repose sur des données, échantillons, analyses de laboratoire, estimés, évaluations, qui laissent une large part à l'arbitraire, à l'erreur et à la tromperie carrément.

635 Tous les comités de citoyens -- j'en nomme trois (3) : St-Germain, Baie St-Paul, St-Léon de Matapédia -- qui ont eu la possibilité d'analyser les PAEF, soumis par les promoteurs en quête d'un certificat d'autorisation, ont trouvé des erreurs très graves dans le calcul des espaces d'épandage. Et dans tous les cas, les fonctionnaires de l'Environnement se sont contentés de demander aux agronomes de faire les corrections.

640 Une norme doit être objective, contrôlable, contrôlée et accessible. Tel n'est pas le cas des plans de fertilisation. À notre avis, seule une norme simple, objective et facilement contrôlable comme une norme de densité animale et des contrôles de l'eau sur le terrain, peut permettre de garantir le résultat.

645 Et si on garde les PAEF, en tout cas, comme un des outils de contrôle, il est essentiel en outre de lever leur caractère confidentiel et d'en faire des documents publics accessibles aux élus municipaux et aux citoyens.

D'autres incohérences, rapidement, dans la réglementation environnementale.

650 L'ensemble de la réglementation numérique comporte des incohérences et manifeste le peu de volonté de contrôler les sources de pollution. Ça, c'est ce que les citoyens ne comprennent pas, qu'on fasse des règlements compliqués, toutes sortes d'affaires, pour limiter les effets, mais qu'on ne s'attaque pas aux sources de pollution.

Les gens nous disent : «Bien oui, mais ce n'est pas si compliqué que ça, ils ont rien qu'à interdire la source».

655 C'est le cas des dispositions sur les études d'impact qui sont systématiquement
contournées, la réglementation sur les bandes riveraines qui est insuffisante et inappliquée, les
dispositions sur les distances à respecter lors des épandages de lisier sont plutôt dérisoires, de
la réglementation sur les pesticides qui se limite pratiquement à l'usage esthétique des
pesticides, du règlement sur les captages d'eau qui nécessitent des études hydrogéologiques
660 hors de portée des budgets des petites municipalités, de l'immunité des agriculteurs même
dans le cas de pollution d'un puits privé, du statut des organismes de gestion de bassins
versants, qui en est un de concertation sans pouvoir sur les sources de pollution.

665 Bref, nous considérons que la réglementation actuelle est inadéquate, remplie
d'incohérences, souvent inappliquée, inapplicable, évite de s'attaquer aux sources de la
pollution et est indigne d'un ministère de l'Environnement véritable.

Le principe d'autorégulation n'est qu'une façon de cacher l'impuissance de ce ministère
dans l'appareil gouvernemental.

670 Proposition 4 : Les outils de contrôle prévus dans le règlement sur les exploitations
agricoles pour protéger l'environnement, particulièrement l'indice de phosphore et les plans de
fertilisation autogérés sont totalement inadéquats et le règlement doit être entièrement révisé
et en lien avec les autres réglementations environnementales pour s'attaquer réellement aux
sources de pollution. Pour protéger adéquatement les sols, l'air et l'eau, ce règlement devra
675 comporter une norme de densité animale à l'hectare, la gestion solide des fumiers et une
protection efficace des bandes riveraines, des prises d'eau et des bassins versants.

Ces changements ne seront possibles que si on redonne un réel pouvoir de contrôle et
les moyens nécessaires au ministère de l'Environnement.

680 Le problème du bien-être animal. Ça, ce n'est pas très long.

685 Le bien-être animal dans les élevages industriels pose de plus en plus de problèmes
réels. Il ne s'agit pas d'une question sentimentale comme les producteurs tentent de le faire
croire, il s'agit au contraire d'une question à la fois d'éthique et de sécurité alimentaire.

690 Question éthique, on pourrait en parler longtemps, mais disons que les gens qui disent
que c'est inhumain, je pense qu'ils ont compris que c'était immoral de maltraiter des animaux --
c'est une façon très simple de le dire -- et ils ont compris qu'une viande d'animaux qui ont été
maltraités, ce n'est pas une viande convenable pour des humains.

695 Le phénomène de prédation pour la survie est présent dans toute la chaîne alimentaire,
mais l'homme semble seul qui asservit ses proies dès leur naissance et les empêche de mener
une vie conforme à leur nature.

Nous avons le devoir de respecter la nature des animaux dont nous voulons nous
nourrir. Les citoyens exigent et exigeront de plus en plus ce respect.

700 La question de sécurité alimentaire est plus élémentaire. Des animaux maltraités, c'est-à-dire dans le cas des porcheries industrielles entassés par milliers toute leur vie dans des bâtiments où l'air est contaminé, sans lumière, sans accès à l'extérieur, sans égard à leurs besoins naturels au point de vue alimentaire, social et physique, mutilés, les oreilles, les dents, la queue, la castration etc., pour prévenir le cannibalisme et l'agressivité qui résultent de leurs conditions, des animaux ainsi traités vivent dans la souffrance et un stress qui les rend
705 vulnérables à toutes les maladies, ce qui nécessite l'usage dangereux de médicaments et d'antibiotiques qui sont autant de risques supplémentaires pour ceux qui consomment de telles viandes.

710 Il est inacceptable que nos règlements ne comportent aucune disposition pour obliger les producteurs à tenir compte du bien-être de leurs animaux. L'Europe là-dessus est bien en avance sur nous. La Belgique a un secrétariat à la condition animale. La communauté européenne vient d'ajouter un nombre important d'interdits à ce sujet. Il est essentiel d'agir rapidement sur cette question.

715 Proposition 5 : un règlement ou un Secrétariat indépendant doit édicter des règles minimum pour assurer le bien-être naturel des animaux d'élevage. Dans les élevages porcins, ces règles doivent notamment interdire la contention des truies et la mutilation des porcs, oreilles, dents et queues, assurer aux animaux un espace vital, un air propre, une litière ou un matériel leur permettant de fouir, l'accès à la lumière et éventuellement, à l'extérieur. La
720 castration doit être éliminée avant l'âge où elle peut être requise pour préserver le goût de la viande et elle doit se faire selon des règles qui minimisent les souffrances du porcelet et de sa mère.

725 Le problème de la sécurité alimentaire. Ça aussi ce n'est pas très long.

Il s'agit de la fiabilité de la viande qu'on met en marché actuellement dans ces élevages-là et ça concerne donc l'alimentation qu'on donne aux animaux et les soins sanitaires qu'on leur dispense. Le contrôle exercé par les vétérinaires ou agronomes -- on en fait très souvent état, là, ça prend des prescriptions au Québec, je me demande bien qu'est-ce que ça
730 change, là -- ne constitue pas une garantie suffisante car ils sont souvent au service des grandes entreprises pharmaceutiques ou de grandes meuneries, quand ils ne sont pas eux mêmes en conflit d'intérêt ou soumis aux pressions des producteurs.

735 De plus, la composition des moulées est un secret bien gardé. Nous avons pu le constater lors des audiences.

740 Quant à l'homologation des médicaments, on assiste régulièrement depuis quelques années au retrait de médicaments qui avaient été homologués, qu'on pense au carbadox, par exemple, un des antibiotiques qui a été retiré il y a deux (2) ans pour l'industrie porcine.

Pour s'en tenir à ce qui est connu et sans présumer d'une analyse plus poussée, un certain nombre de pratiques doivent être mises en question ou éliminées.

745 1.- L'utilisation abusive de médicaments et d'antibiotiques comme prévention et surtout comme stimulant de croissance, alors que les effets de résistance sont désormais prouvés;

2.- L'utilisation de farines carnées comme source de protéines qui constitue un cannibalisme contraire aux principes de précaution comme l'a démontré la maladie de la vache folle.

750

On me dit chez les meuniers : « Ah ça c'est réglé, c'est quasiment réglé, là, parce que les gens veulent des animaux végétaux, des poulets végétaux, des porcs végétaux », c'est-à-dire nourris uniquement avec des végétaux . Tant mieux, mais pour le moment, les farines carnées sont encore à la mode dans les menus pour les porcs et pour les poulets.

755

L'utilisation imprudente de céréales transgéniques, sans égard aux inquiétudes de la population. Le pourcentage, il y a eu des chiffres de données là-dessus, là, mais... est quand même très élevé de maïs transgénique actuellement qui est donné est porc.

760

L'utilisation de phytase et bientôt de porcs transgéniques intégrant le phytase pour réduire les déjections de phosphore plutôt qu'en assurant au porc une alimentation plus conforme à sa nature.

765

La façon dont les animaux sont traités et nourris a un rapport direct avec la qualité de l'aliment et la santé du consommateur.

770

Proposition 6 : la régie d'élevage des porcs et autres animaux doit obéir à un cahier de charges qui garantit aux animaux une alimentation et des soins sanitaires sans danger pour les consommateurs. Je crois qu'il n'y a pas grand chose là-dessus actuellement à part la Commission sur... l'homologation des médicaments et l'inspection des aliments, mais qui est une inspection visuelle. Alors, on a tout à faire dans ce domaine-là.

775

Ce cahier de charges doit comporter des dispositions sur l'utilisation d'antibiotiques comme stimulant de croissance et prévention abusive, de farines carnées, de céréales transgéniques, de phytase et de porc transgénique.

Dernier chapitre : la cohabitation rurale.

780

Le modèle actuel de développement de l'industrie porcine a provoqué une véritable crise sociale au Québec qui déborde maintenant les régions les plus affectées et s'étend à tout le Québec. Partout, les citoyens, les élus municipaux et beaucoup de producteurs agricoles ont protesté en vain contre de tels projets qui bouleversent l'équilibre et la cohabitation traditionnelle des ruraux et des agriculteurs.

785

À la base du conflit entre les citoyens, les élus locaux et l'industrie porcine, il y a un ensemble de lois et règlements issus pour la plupart de la Loi 23, elle-même issue des positions de l'UPA et de l'industrie dans la crise porcine et... pour les nommer, là, la Loi 23, la CPTAQ, Loi 184, le règlement... le REA, le règlement sur les exploitations agricoles, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ça touche tous les règlements de zonage, les RCI, les CCA, les schémas d'aménagement. Code municipal, ça touche entre autres les avis de conformité, les conflits d'intérêts, les réglementations, les procédés de réglementation municipale. Les

790

orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de protection des territoires...
des activités agricoles.

795 Quand on parle d'un ensemble de lois et de règlements, c'est un peu tout ça.

Toutes ces lois et règlements d'une part accordent des droits prépondérant aux
producteurs agricoles, intégrateurs inclus, enlevant pratiquement toutes possibilités aux
citoyens et aux élus locaux d'intervenir dans l'implantation de porcheries industrielles et,
800 d'autre part, elle n'impose aucun devoir aux producteurs, ni d'informer, ni de consulter, ni de
tenir compte des volontés des citoyens et de leurs élus. Tous les droits, aucun devoir.

La marge de manœuvre des municipalités surtout et des MRC – maintenant, la Loi 184
elle, elle a pratiquement tassé les municipalités, c'est maintenant les MRC qui ont le haut du
805 pavé -- a été progressivement réduite et désormais si compliquée, si encadrée, si limitée,
qu'elle devient en pratique inapplicable. Les aménagistes dans les MRC sont en train de virer
fous.

Conséquemment, l'attitude des promoteurs est celle des détenteurs du droit. Le roi ne
810 négocie pas avec ses sujets et n'a pas de comptes à leur rendre. Ils ont le droit de leur côté,
ils ont la loi de leur côté. Pourquoi est-ce qu'ils se fatigueraient?

Conséquemment, le cadre légal plutôt actuel est socialement inacceptable parce qu'il
oblige les citoyens à subir, impuissants, l'implantation de projets industriels qui affectent toute
815 leur qualité de vie et l'avenir même de leur milieu, permettant ainsi à un ou quelques
promoteurs de tenir toute une population en otage.

Cette façon d'interpréter et d'appliquer le droit de produire, aux dires même des
meilleurs avocats, est rétrograde et inacceptable. Elle ne peut que nourrir les conflits sociaux
820 et rendre impossible toute véritable cohabitation rurale ,et de fait la révolte des citoyens qui se
sentent bafoués, subissent impunément à longueur d'année une véritable agression de leur
zone de confort, de la qualité de leur vie et de leur milieu, atteint une ampleur qu'il serait
dangereux de sous-estimer. Ajouté aux autres facteurs qui contribuent à la désintégration des
régions rurales, l'invasion des porcheries industrielles est devenue pour beaucoup d'entre eux
825 le début de la fin pour les plus belles régions du Québec.

Les fausses solutions à ce problème-là .

La solution à ces conflits de cohabitation ne pourra venir de simples appels au dialogue
830 ou à la réconciliation -- remarquez bien ce que je vous dis là, parce qu'il s'en envient, là, des
grandes opérations de réconciliation -- ni d'une meilleure information, ni même de mécanismes
de médiation ou d'arbitrage, même si tout cela peut améliorer le climat, évidemment.

Le problème ne vient pas du fait que les citoyens comprennent mal l'industrie porcine
835 actuelle, au contraire, ils la comprennent trop bien et ne sont pas d'accord avec le modèle
actuel et ses impacts sociaux et environnementaux, gestion liquide des fumiers, concentration
insensée, cruauté envers les animaux, normes inaptes à prévenir les surplus de fumier et la
pollution de l'eau, lois et règlements qui bâillonnent la démocratie locale, complaisance des

840 fonctionnaires avec les promoteurs, droit de produire abusif, c'est toutes des choses que le monde, ils ne se réconcilieront pas si on ne change pas de quoi à ça.

845 La solution ne réside pas davantage dans des mesures de mitigation qui ne s'attaquent pas à la base du problème, mais cherchent uniquement à corriger ou à atténuer les irritants. Il faut placer dans cette catégorie la plupart des efforts agroenvironnementaux dont font grand état les producteurs de porcs : structures d'entreposages sécuritaires, rampes d'épandage, calendrier d'épandage, incorporation du lisier, haie et brise-vent pour couper les odeurs, clubs agroenvironnementaux, plans de fertilisation, normes phosphore, distances séparatrices, C'est tout des mesures de mitigation.

850 L'exemple du Danemark tel que revisité par Michèle Choquet dans le mémoire cité plus haut montre bien que ces mesures de mitigation sont vaines à moyen terme et n'assurent pas de solution à la cohabitation. Elle ne sera faire oublier les problèmes structuraux du modèle actuel de production intensive sur gestion liquide, d'insuffisance des normes, etc. La cohabitation ne redeviendra possible que si on effectue des changements essentiels.

855 Solutions véritables : le cadre légal doit être changé pour que devienne possible une négociation entre égaux qui ont tous des droits. Les citoyens et leurs élus doivent avoir préséance sur les producteurs de porcs. C'est aussi simple que ça -- ça paraît insensé quand on le dit, là, en toutes lettres -- les producteurs de porcs ont présentement préséance sur les citoyens et leurs élus.

860 Tout en établissant un cadre général pour le développement durable de l'industrie porcine, il faut redonner aux citoyens et à leurs élus le droit d'être informés et de se prononcer sur les projets industriels dans leur milieu et leur encadrement réglementaire.

865 Le cadre national doit permettre à cet espace démocratique qui a été systématiquement éliminé au profit des promoteurs. Il peut y avoir un cadre national, mais il doit permettre cet espace démocratique là.

870 Il faut établir un nouveau processus. En plus d'un réel pouvoir municipal de réglementation, il faut établir un nouveau processus démocratique d'autorisation comportant un droit des citoyens et de leurs élus à l'information, à la consultation et à la décision. Nous, on propose un processus déjà -- on l'avait déjà proposé au ministère des Affaires municipales lors des orientations gouvernementales -- un nouveau processus pour l'acceptation au niveau municipal des projets de type de porcheries industrielles. Il est très simple, il nécessite des réformes dans le Code municipal et dans plusieurs lois, là, mais...

875 La MRC définit les paramètres régionaux d'un projet agricole d'envergure industriel. Dans notre région, un projet industriel, ça va être ça.

880 Un projet industriel doit faire l'objet d'un affichage public pendant un mois. Suite à l'affichage, la municipalité doit tenir une assemblée de consultation publique. Suite au résultat de la consultation, la municipalité propose un contrat d'établissement qui tient compte des exigences et des problèmes qui se sont dégagés de la consultation. Si les citoyens ne sont

885 pas satisfaits du contrat proposé, ils peuvent demander un référendum et, si leur nombre est
suffisant, la municipalité doit tenir un référendum qui a valeur décisionnelle.

890 S'il n'y a pas de demande de référendum ou si le référendum est favorable, le conseil
municipal vote le contrat d'établissement. Dans le cas contraire, la municipalité doit modifier le
contrat proposé et recommencer le processus de consultation. En outre, les lois et règlements
dont il est question doivent être révisés en tenant compte non seulement de la priorité à
accorder aux usages agricoles et aux dimensions économiques, mais également de l'entretien
et de l'occupation dynamique du territoire rural, préservation de la mise en valeur des
ressources multiples qu'il importe de rendre accessibles au plus grand nombre de québécois
895 possible.

900 La campagne est un patrimoine collectif et n'appartient pas aux seuls producteurs
agricoles. Les activités et la zone agricole fonctionnent actuellement comme une chasse-
gardée des producteurs agricoles et échappe en pratique au contrôle démocratique des
citoyens et de l'État. Il faut réintégrer la zone agricole dans les structures démocratiques de
gestion municipale et d'aménagement du territoire. Bref, il faut modifier ces lois -- c'est la loi
23, ça -- et règlements de façon, d'une part, à rendre le modèle de production porcine
acceptable et d'autre part, à rétablir les pouvoirs essentiels de la démocratie locale.

905 Deux (2) dernières propositions .

910 Les lois et règlements relatifs au droit de produire doivent être révisés de façon à tenir
compte de l'entretien et de l'occupation dynamique du territoire et à réintégrer la zone agricole
dans la gestion municipale et l'aménagement du territoire. Il faut redonner au niveau municipal
un réel pouvoir de réglementation concernant les usages agricoles et autres qu'agricoles sur
leur territoire.

915 Proposition 8 : le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme doivent
être modifiés de façon à établir un nouveau processus démocratique d'autorisation des projets
agricoles de type industriel comportant un droit des citoyens à l'information, à la consultation et
à la décision.

920 Alors, voilà. C'est un ensemble de propositions qui peuvent paraître utopiques,
pourtant, je pense qu'ils reflètent profondément ce que les citoyens, avec qui on travaille,
trouvent qui est plein de bon sens.

(APPLAUDISSEMENTS)

LA PRÉSIDENTE :

925

Alors, comme je vous l'ai dit dès le départ, on va prendre une pause, ça va vous
permettre de refaire un peu votre salive, et on revient après avec le questionnement de la
Commission.

930 D'accord? On pourra échanger, là, sur les différentes options que vous avez
proposées.

Par ailleurs, vous faites référence souvent à un document de Roger Doucet.

935 C'est bien ça?

M. BENOIT GIROUARD :

Oui.

940

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on pourrait avoir le titre, s'il vous plaît?

945 **M. ROMÉO BOUCHARD :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

950

Non, peut-être juste le dire, monsieur Bouchard, au micro.

M. ROMÉO BOUCHARD :

955 « La science agricole, fertilisation en environnement », de Roger Doucet, aux Éditions Berger.

LA PRÉSIDENTE :

960 Merci.

M. BENOIT GIROUARD :

C'est exactement ce qu'on utilise actuellement dans la plupart des écoles...

965

LA PRÉSIDENTE :

Parlez au micro.

970 **M. BENOIT GIROUARD :**

C'est actuellement ce qu'on utilise dans la plupart des écoles agricoles au niveau des études actuellement, que ça soit à Victo ou ailleurs, c'est le livre de référence.

975 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci.

Alors, on revient dans une quinzaine de minutes. D'accord?

980

(Suspension de la séance)

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on reprend la séance.

985

Alors, compte tenu que vous avez construit votre mémoire par blocs de recommandations, notre questionnement va porter sur chacun des blocs, on va les faire un après l'autre et on va y aller en alternance, là, d'un commissaire à l'autre.

990

Alors moi, je commencerais par votre première recommandation ou proposition. J'aimerais bien comprendre, là, les tenant et aboutissant de cette proposition.

Vous proposez une Commission politique indépendante ou... regroupant des ministères et organismes. J'aimerais savoir où vous situez ça par rapport à la présente consultation, ça s'inscrit comment dans l'ensemble du processus?

995

M. ROMÉO BOUCHARD :

Les autres pourront ajouter, mais ce qu'on ressent, c'est que la Commission, actuellement, elle peut suggérer des pistes, mais elle ne peut pas revoir les lois.

1000

Là, ce qu'il faut, c'est entrer dans le processus politique pour modifier les lois et règlements et pour proposer... pour que le gouvernement propose une politique agricole avec des objectifs qui vont au-delà des objectifs économiques d'exporter toujours plus.

1005

Je... comment je dirais ça? Le point n'est pas tellement : Est-ce que c'est une Commission indépendante, une commission ci? Est-ce qu'elle doit être faite comme ça? Je ne suis pas un spécialiste de ça, puis ça serait inutile... ça aurait été inutile pour nous, là, de détailler ça, je pense.

1010

Ce que je veux qu'il soit clair, c'est qu'il y a un travail politique à faire, qui s'appelle des choix politiques et des volontés politiques exprimés dans des lois et des règlements, et ça, c'est évident que ça va impliquer au niveau du gouvernement, un processus. Ça ne sera pas un matin, là, monsieur Landry ou monsieur... ou celui qui sera là à l'époque qui va arriver, qui va dire : «Voici notre nouvelle politique en agriculture et là, on a refait les...»

1015

Il va y avoir un processus où plusieurs ministères vont devoir être impliqués.

Comment il faut faire ça? Est-ce qu'il faut faire une Commission interne au gouvernement? Est-ce qu'il faut une Commission indépendante? Là, là, je ne le sais pas. Mais c'est après vous, c'est après le BAPE. Vos suggestions pourront leur servir, mais il va falloir que le gouvernement décide, et ce qu'il a à décider, là, c'est plus qu'un BAPE ordinaire, là, ce n'est pas rien que si la route va se faire ou si elle ne se fera pas, là, c'est tout un pan de la politique du Québec qui doit être remis en chantier.

1020

1025

LA PRÉSIDENTE :

Toujours en rapport avec la production porcine ou votre vision est plus large que ça?

1030

M. MAXIME LAPLANTE :

Oui, disons que ce qu'on veut mettre en place, c'est de se redemander quels sont les objectifs de l'agriculture et pas seulement dans le secteur porcin, mais pour l'ensemble. C'est un peu la préoccupation que j'avais soulignée à la première intervention lors du début des audiences de la Commission.

1035

Quels sont les objectifs de l'agriculture? À notre sens, ça devrait être d'abord qualité de l'alimentation, qualité du produit et, en même temps, un concept de sécurité alimentaire pour la population, autant en qualité qu'en quantité. Ça c'est un premier objectif.

1040

Le deuxième, c'est la protection des ressources et, un troisième, qui est une occupation du territoire de façon décentralisée.

1045

Si on réévalue -- et ça, pour instaurer ces nouveaux objectifs-là, effectivement, ça prend un processus de consultation, de réflexion au niveau gouvernemental pour décider : Voici maintenant à quoi est censée servir notre agriculture.

Une fois que ces objectifs-là sont placés, il faut voir quelles sont les répercussions dans les lois existantes, les règlements et les rôles de chacun des ministères concernés. Le ministère de la Santé, qui a maintenant un objectif d'occupation décentralisée du territoire, peut dire : «On va décider d'arrêter de centraliser nos opérations dans un (1) ou deux (2) gros centres hospitaliers et de garder les cliniques régionales, en agriculture il y aura un effet ou une conséquence aussi pour les régions, etc.»

1050

1055

Donc, c'est de redéfinir les objectifs de l'agriculture au sens très large et après, de regarder tous les règlements et les lois qui concernent ce dossier-là et qui sont à modifier.

Et ça, ça ne peut pas être fait pour l'instant dans le cadre de cette Commission-là, c'est une vaste réflexion qui doit être faite.

1060

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp?

1065

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Quelque chose comme des états généraux ou de ce genre-là dans lesquels les décideurs sont directement impliqués?

1070

M. MAXIME LAPLANTE:

Ça pourrait être ça, effectivement. Donc, encore là, sans définir le processus...

1075 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

J'ai vu tiquer votre collègue sur les états généraux, donc je ne tiens pas plus aux termes, là.

1080 **M. MAXIME LAPLANTE:**

Oui, c'est ça. Peu importe le processus, mais ce qu'on veut, c'est qu'il y ait une réflexion sur les objectifs.

1085 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

O.K. C'est parce que dans votre texte au début, il y a comme une critique de la présente Commission, puis on se demandait : Est-ce qu'ils critiquent ça parce qu'ils ont jugé la démarche ou l'expérience insatisfaisante?

1090

Mais ce que vous semblez dire, c'est que ce n'est pas nécessairement ça, mais c'est qu'il y a la nécessité d'une opération globale impliquant directement le pouvoir politique dans la construction d'un nouvel ordre juridique?

1095 **M. ROMÉO BOUCHARD :**

Oui, et puis si dans la présente Commission, comme je le dis, les ministères avaient fait preuve... avaient déposé, je dirais, une connaissance très détaillée du modèle actuel, de ses impacts, et avaient ouvert des pistes de solutions. Par exemple, qu'ils avaient dit avec des abaques comme on a là, il va falloir prévoir la propriété des terres ou bien...

1100

Rien! Comme on a eu rien de ça. Bien là, là, il y a un trou, là, il y a un énorme trou qu'à mon avis votre Commission n'est pas en mesure de combler toute seule, et le processus politique, il faut le reprendre à la base et c'est clair qu'à ce moment-là, le moratoire doit être continué pendant ce temps-là.

1105

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Je vous remercie.

1110

Monsieur Dumais. Dans le bloc 2?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Oui. Dans le bloc 2, sur le thème de... là où vous discutez de la nécessité de réorienter l'industrie vers la satisfaction des besoins alimentaires du Québec, vous dites : «Sans interdire ni exclure l'exportation, on peut agir en ce sens en supprimant toute aide directe et indirecte à la production d'exportation et en favorisant la production de viande de qualité de consommation».

1115

1120

Bon. Cette partie-là, ce n'est pas là-dessus que je veux vous entendre.

1125

Mais, quand vous parlez de «supprimer toute aide directe ou indirecte à l'exportation», aujourd'hui, quand des porcs sont produits, les porcs sont vendus à travers un encan électronique, ils sont vendus à des abattoirs qui abattent les porcs, les transforment et, ensuite, vendent non pas des porcs mais des produits sur le marché domestique ou d'exportation, et ce qui est vendu, encore là, tant sur le marché domestique que d'exportation, ce n'est pas des porcs.

1130

Par exemple, les abats sont peu prisés par les consommateurs d'ici. Les abats, par exemple, pourront être écoulés dans un autre pays, sur un autre continent. Une autre partie du porc peut être vendue aux États-Unis, une autre partie du porc peut être vendue au Japon .

1135

Donc, comment concrètement serait-il possible de dire... de reconnaître dans de l'aide versée à des producteurs, de dire : «Là, le porc qui est là, lui, il n'a pas droit à des subventions parce qu'il s'en va à l'exportation», parce que ce n'est pas comme ça que ça se passe dans la réalité.

1140

En d'autres termes, comment voyez-vous qu'il soit possible de concrétiser cette recommandation, compte tenu de cette réalité de l'industrie de ne pas appliquer de subvention aux porcs exportés?

M. MAXIME LAPLANTE:

1145

Je dirais dans un premier temps, si... je vais donner un exemple très concret : celui qui élève quelques cochons, soit pour sa consommation personnelle, soit pour la consommation d'amis, parents, voisinage, etc., s'il n'atteint pas un volume de production d'au moins trois cents (300) porcs commercialisés par année, il n'a pas droit au programme d'assurance dans le cas du prix du porc et, en plus, il faudrait qu'il embarque dans le babillard électronique auquel vous faites référence.

1150

1155

Donc, celui qui veut être capable de vendre son cochon localement, se trouve fortement pénalisé, parce que lui n'a pas le droit au soutien gouvernemental. Les programmes de subvention à l'assurance sont évidemment compensés en bonne partie à cinquante pour cent (50 %) ou aux deux tiers (2/3) par des fonds publics. Donc, c'est déjà une entrave majeure à la mise en marché locale.

1160

1165

C'est sûr que ça devient une sorte d'aide déguisée à la mise en marché plus éloigné qu'à la localité, ça c'est un exemple qu'on peut intervenir très directement sans même se poser la question si cette carcasse-là va aboutir sur le marché asiatique ou des États-Unis ou à l'épicerie locale. Donc, c'est un exemple parmi tant d'autres. Et d'ailleurs, lorsque la France après ça, fait l'étude du bilan en matière de balance commerciale, on dit depuis quelques années, depuis quatre-vingt-dix-neuf (99) ou à peu près, là, je ne veux pas faire erreur là-dedans, on dit : «Ah, on est devenu excédentaire en matière de balance commerciale au Québec». C'était entre autres les propos de Claude Lafleur de la Coopérative fédérée.

1170 Sauf qu'on regarde de façon extrêmement quasi sectaire, un secteur de production où
on dit : On a regardé ce qu'on exporte en matière de produits agricoles, on regarde ce qu'on
importe en contre partie, on regarde si ça fait un équilibre entre les deux (2).

1175 Mais on oublie que pour maintenir le système en place, bien, il a fallu importer du
pétrole pour le carburant des tracteurs pour faire pousser le maïs qui a servi à la nourriture, il a
fallu importer également les engrais chimiques, donc fabrication de nitrates à partir de pétrole.
Il a fallu...

1180 Donc, on a vécu sur une importation énergétique qu'on ne comptabilise pas dans le lot
et, lorsque la France fait l'analyse entre autres pour la Bretagne, elle se rend compte que si on
avait inclus les dépenses énergétiques en importation pour maintenir le volume de production,
là on serait déficitaire, sauf qu'on se garde bien de faire un calcul global, une analyse
d'ensemble de la situation, on y va strictement sur un petit secteur. Donc, encore là, c'est une
autre forme d'exportation déguisée. On permet l'entrée de données non comptabilisées dans
le lot, puis après ça on regarde simplement ce qui sort en carcasses à l'autre bout.

1185 C'est malheureusement à très court terme comme analyse.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1190 Mais, je trouve que ça ne répond pas beaucoup à ma question.

Bon. Ce que vous avez mentionné, votre premier point, là, c'est un point qui est tout à
fait légitime de discuter, à savoir que le fait que les aides gouvernementales ne soient pas
accessibles à une production à petite échelle...

1195 **M. MAXIME LAPLANTE :**

Hum hum.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1200 ... alors c'est tout à fait légitime comme questionnement. Le fait de s'interroger aussi
sur les retombées de l'exportation, ça c'est une chose de dire : Est-ce que c'est si intéressant
l'exportation? On importe des choses, etc.

1205 Mais ma question est très spécifique relativement à comment, quelle que soit la forme
d'aide gouvernementale qu'on donnerait au secteur du porc, comment exclure que l'aide
gouvernementale aille également aux porcs dont éventuellement -- et c'est ça le problème --
non pas aux porcs qui vont être exportés, mais comment faire en sorte qu'étant donné que ce
n'est pas des porcs qui sont exportés mais des abats -- le saindoux, on sait, autrefois on
1210 consommait beaucoup de saindoux ici, mais ce n'est pas encore là très prisé.

Alors au fond, vous dites que ça soit une carcasse vendue sur le marché domestique
ou international, mais le problème, c'est qu'on ne vend pas des carcasses sur le marché

1215 domestique ou international, mais on vend des parties de porc. On va vendre, par exemple, peut-être tout le saindoux qu'on fabrique à partir des porcs abattus au Québec sur le marché mondial.

1220 Alors très spécifiquement, comment serait-il possible, quelle que soit la forme d'aide gouvernementale, soit qu'elle soit versée comme elle l'est actuellement ou qu'elle soit versée sous une autre forme à déterminer, comment exclure que de la production exportée puisse indirectement être également aidée financièrement?

M. ROMÉO BOUCHARD :

1225 Bien moi, je pense qu'une partie du problème que vous soulevez là... d'abord, j'ai souvent entendu dire que justement, un des défauts qu'on avait, c'est qu'en plus, on exportait des carcasses assez rondes, qu'on ne les transformait pas beaucoup. Là, ça serait à vérifier.

1230 Mais une partie du problème que vous dites vient de la prémisse, là, on a un encan électronique unique, on a un canal unique de vente, etc., on ne peut plus rien démêler, c'est la grande famille, là, la grande soupe nationale comme on dit en sirop d'érable, là. Bien ça, justement, ça peut changer.

1235 Je pense que si on pense qu'il faut systématiquement restreindre l'aide à l'exportation, bien, il faut faire les ségrégations nécessaires. Il y a des gens, dans beaucoup d'autres productions : Si tu veux produire pour exporter, ça te prend un permis spécial. Si tu veux exporter ton sirop d'érable, il faut que tu aies un permis du fédéral, sinon il va sur le marché local. Et, si tu as un permis d'exportation, bien là, tu as une série de contrôles à faire, etc.

1240 Moi... les canaux uniques, vous savez très bien que je ne pense pas que c'est la fin du monde hein, et qu'on ne doit pas toucher à ça, là. Je crois qu'au contraire, ça crée beaucoup de problèmes actuellement et je répète sur toutes les tribunes que ça augmente... ça accélère la concentration des entreprises agricoles et de la production agricole, ça en est un exemple de plus, là. Je pense que si... il y a moyen de séparer les productions d'exportation.

1245 Ça ne veut pas dire qu'il faut aller jusqu'à l'extrême limite, là, que c'est effectivement une partie du porc qui est prisée, là, par les chinois puis que, bon, il y a peut-être d'autres façons de faire, mais globalement, on a juste à sortir de nos monopoles de mise en marché, puis peut-être qu'on va pouvoir contrôler un peu mieux l'agriculture, la fonction alimentaire de notre agriculture.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Laplante?

1255

M. MAXIME LAPLANTE :

1260 Et j'aimerais ajouter qu'au niveau des abattoirs, le système est entier. Donc, s'il n'y a pas de possibilité d'abattage en région, localement, parce qu'il y a un (1) ou deux (2) abattoirs qui restent pour l'ensemble du territoire, à ce moment-là, c'est sûr qu'il y a nécessité de

1265

concentrer les élevages. Et si quelqu'un avait sa production de cinquante (50) ou cent (100) cochons localement avec la possibilité d'abattre localement, que ça soit un plan B ou un boucher local ou quoi que ce soit, donc lui ne va pas nécessairement aller à la recherche d'un marché sur le continent asiatique, il en produit cinquante (50) par année, il va l'écouler dans sa région.

1270

Donc, déjà là, de remettre en place un système de soutien d'abattage décentralisé, de mise en marché, de distribution décentralisée qui occupe le territoire, de un, on revitalise les régions et, de deux, c'est un incitatif majeur à fournir notre propre population au détriment du reste. Donc, sans même avoir besoin de l'exclure, déjà là, on aurait une conséquence facilement mesurable.

M. ROMÉO BOUCHARD :

1275

Bien, il y a d'ailleurs une sélection qui se fait, hein?

1280

Monsieur Breton, il envoie ses porcs naturels aux États-Unis, il trouve moyen, lui, de les sélectionner. Je ne sais pas qu'est-ce qui arrive avec le foie, puis avec le saindoux, mais en tout cas, ses porcs naturels exportés aux États-Unis ne sont pas mélangés aux autres, puis il sait très bien de qui il s'agit.

Il y a moyen de sélectionner le produit.

LA PRÉSIDENTE :

1285

Donc, peut-être pour être certain qu'on comprend bien votre point de vue là-dessus, vouloir discriminer les subventions à l'exportation remettrait en cause le système actuel de mise en marché?

1290

M. ROMÉO BOUCHARD :

Bien, en tout cas, la façon de le gérer, au moins. Ça ne veut pas dire qu'on doit complètement le mettre à la poubelle, mais la façon de le gérer, là.

1295

C'est comme les quotas, c'est comme le reste, là, il y a bien des façons de gérer ça, puis on pourrait avoir des effets différents.

LA PRÉSIDENTE :

1300

Alors, restons toujours dans la même section qui vise à s'attaquer à la concentration. Et vous revenez sur un deuxième point à l'effet qu'il faut privilégier les unités d'élevage autonomes et de petite taille. Et un peu plus loin dans votre mémoire, vous parlez de projets agricoles de type industriel.

1305

Alors moi, j'aimerais bien que vous me quantifiez un peu plus ce que vous entendez par des unités d'élevage de petite taille, ce que vous entendez par des unités de production industrielle. J'aimerais bien connaître là où vous vous situez, vous, l'Union paysanne.

M. ROMÉO BOUCHARD :

1310

On a fait là-dessus plusieurs tentatives depuis deux (2) ans et on est, en tout cas, pas aussi généreux que monsieur Mario Dumont, là, avec cinq (5) unités de travail pour une ferme familiale.

1315

Disons qu'on ne peut pas donner de normes, enfin, de critères qui sont valables pour toutes les productions. C'est évident que dans le maraîcher, par exemple, ce n'est pas pareil que si on est un éleveur de bœufs ou bien un éleveur de poules ou etc.

1320

Mais nous, on a quatre (4) ou cinq (5) variables, paramètres, où on dit : Un ou l'autre nous permet d'évaluer en gros qu'on passe d'un modèle à un autre. On parle de cent (100) hectares, on parle de chiffre d'affaires de deux cent mille (200 000 \$). On parle de cent (100) unités animales. Il y a aussi la création d'unités de main-d'œuvre. On parle de... les minimum... on a établi des minimum et des maximum, là, des planchers puis des plafonds là-dessus qui peuvent délimiter.

1325

Mais, cinq (5) unités de production de main-d'œuvre, c'est évident que là, on est dans la... d'ailleurs, monsieur Pellerin nous l'a dit tout de suite, je suis très heureux, quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des fermes au Québec sont des fermes familiales. Parce que c'est sûr qu'aujourd'hui, cinq (5) unités de main-d'œuvre, c'est beaucoup dans une ferme.

1330

Alors, que ça soit la grandeur de terre cultivée, on parle de cent (100) hectares, cent (100) unités animales, deux cent mille dollars (200 000 \$) de chiffre d'affaires et là, on pourrait aller aussi dans d'autres sous-critères qui permettent de délimiter en gros la zone de bascule.

1335

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Laplante?

M. MAXIME LAPLANTE :

1340

Oui. Et encore là, il ne s'agit pas de dire au-delà d'une certaine limite c'est interdit, c'est simplement de déterminer le soutien gouvernemental. Si une société revendique le droit de soutenir son agriculture, elle devrait avoir le droit de déterminer pour quel genre d'agriculteurs elle veut faire, et si la taille de la ferme est importante parce qu'on occupe le territoire, parce qu'on décentralise la production, parce que la concentration est réduite, donc on soutient un type de ferme qui ne dépasse pas ces balises.

1345

Les autres... s'il paraît, qu'effectivement d'avoir une grande entreprise ça provoque des économies d'échelle puis que c'est super rentable, alors donc, ils ne sont plus supposés avoir besoin de soutien gouvernemental, donc laissons-les aller, mais sans subvention.

1350

Alors que présentement, c'est exactement le contraire qui se produit, c'est qu'on subventionne au volume de production, donc on a déjà fait le choix d'une agriculture de grande

1355 taille et concentrée par le biais de tous nos programmes de soutien. Qu'on renverse tout simplement la vapeur en gardant les mêmes instances.

1360 Encore là, il ne s'agit pas de tout jeter aux poubelles, là, comme le mentionne Roméo Bouchard, mais de réorienter ce soutien-là, et la distinction elle va se faire avec le soutien. On n'aura pas besoin de dire : Bien, au-delà de cent cinquante (150) vaches, c'est terminé, vous n'avez plus droit d'existence. Ce n'est pas de ça qu'il s'agit. Il ne s'agit pas de remplacer un modèle totalitaire par un autre.

LA PRÉSIDENTE :

1365 Mais, je comprends que dans votre définition de la taille, ce n'est pas juste la taille d'une porcherie, il y a également un lien avec le territoire...

M. MAXIME LAPLANTE :

1370 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... le nombre d'hectares?

1375 **M. MAXIME LAPLANTE :**

1380 C'est ça. C'est pour ça qu'on dit il y a un ensemble et, à la rigueur, le cent (100) hectares, si on l'applique au secteur forestier, ça se peut qu'on ait besoin de mille (1000) hectares pour avoir une unité viable familiale, donc c'est très variable d'un secteur de production à un autre. On ne peut pas demander mille (1000) hectares ou cent (100) hectares à quelqu'un qui fait une pisciculture, par exemple.

1385 Donc, il va falloir le définir pour chacun des secteurs, mais effectivement, il faut tenir compte, donc, de variables de main-d'œuvre, d'occupation du territoire, de densité animale, chiffre d'affaires, et c'est avec tout ça qu'on peut établir des balises pour le soutien.

LA PRÉSIDENTE :

1390 Dans la mesure où on aurait une ferme qui aurait un nombre d'unités animales qui, proportionnellement... et proportionnellement, là, aurait un nombre d'hectares, là, suffisant...

M. MAXIME LAPLANTE :

1395 Hum hum.

LA PRÉSIDENTE :

1400 ... je prends le même ratio, là, cent (100) unités animales, cent (100) hectares, puis là, on multiplie par dix (10). Est-ce que je me retrouve quand même dans une taille qui est -- comment je dirais? -- acceptable ou admissible à la subvention gouvernementale ou si je me

retrouve, alors là, dans un projet industriel qui devrait être éliminé d'office aux subventions, aux programmes d'aide?

M. MAXIME LAPLANTE :

1405

Il faut remettre tout ça en perspective d'un objectif aussi d'occupation du territoire de façon décentralisée.

C'est pour ça qu'il faut toujours revenir aux objectifs.

1410

Si le but est de garder les emplois et les communautés vivantes en région, dès qu'on augmente la taille d'une ferme, ça crée un espèce de trou de beigne. L'exemple porcine en est un bel. Lorsqu'on dit : on plante un projet de deux mille (2000), trois mille (3000), quatre mille (4000) porcs dans un endroit, toute la réglementation fonctionne sur le principe des distances séparatrices. Donc, on dit plus le projet est gros, plus les distances sont grandes et on interdit, à ce moment-là... d'une part, on empêche l'implantation des projets s'il y a des maisons autour, ça fonctionne dans un sens, et le principe de réciprocité fait en sorte que si le projet est déjà là, il n'y a donc pas d'établissement d'autre chose dans le même périmètre aussi. Ça fonctionne dans les deux (2) directions.

1415

1420

Le résultat, c'est que lorsqu'on plante un projet comme ça, on crée une zone qui est quasi sinistrée, qui est cristallisée, on ne peut plus planter quoi que ce soit, il n'y a plus de commerce associé, il n'y a plus de construction domiciliaire, il n'y a plus d'occupation de territoire autre que pour ce projet-là dans cette zone-là, et c'est ça qu'on est en train de multiplier à la grandeur du territoire.

1425

Donc la taille, oui, est un instrument de taille... bien, est très important pour contrôler l'occupation du territoire.

1430

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1435

Dans votre recommandation 2, vous parlez d'une norme de densité animale à l'hectare et ensuite d'un ratio régional. Pouvez-vous m'éclairer davantage sur ce ratio?

M. ROMÉO BOUCHARD :

1440

Bien, la norme de densité, elle, elle doit être appliquée au niveau de la ferme, mais au niveau de la municipalité. Si on veut éviter la concentration avec cette norme-là, il ne faut pas l'appliquer sur le plan... sur une unité d'espace trop grand, parce que là, ça va se concentrer dans certains coins et il va y avoir des coins qui vont être sinistrés. Donc, la norme d'unités animales à l'hectare doit être sur des espaces géographiques assez petits, la ferme ou la municipalité, comme on le faisait avant.

1445

1450 La ratio, je pense que ça peut être plus large, la zone, pour utiliser la norme la ratio
 1455 céréaliier/fourrager, parce qu'il s'agit... ce qu'on veut combattre à ce moment-là, ce n'est pas la
 concentration par cette norme-là, mais c'est la monoculture. On veut éviter que dans une
 région on débale tellement... on plante tellement de monocultures céréalières qu'on va
 pratiquement éliminer les rotations de cultures et qu'on va avoir une dégradation rapide des
 sols dans leur ensemble, et en plus de complètement bouleverser la structure, je dirais, sociale
 de l'agriculture. Les producteurs laitiers, là, en l'espace de quelques années, se font bousculer
 puis c'est une autre production qui prend le plancher, puis etc.

1460 Alors, je pense que ce n'est pas du tout le même objectif, là, c'est deux (2) normes qui
 ont des objectifs différents. La norme de ratio céréaliier/fourrager, c'est la première fois qu'on
 en parle d'ailleurs, c'est une agronome qui enseigne à l'ITA de La Pocatière, qui m'a appelé
 pour me suggérer de faire état de ça, parce qu'elle était assez paniquée de ce qu'elle voyait en
 train de se profiler dans la région, comme dans les autres régions où l'industrie porcine a pris
 le dessus, c'est l'implantation de monocultures et la dégradation rapide des sols.

1465 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Laplante?

M. MAXIME LAPLANTE :

1470 Oui, c'est qu'au niveau de la protection des ressources, il faut tout de suite inclure la
 biodiversité. Dans le cas du secteur porcin, c'est assez flagrant aussi. Lorsqu'on en arrive à
 une monoculture, c'est là qu'on génère des éléments de pollution. Si une région s'est
 spécialisée dans la production de porcs, il aurait théoriquement besoin de litière donc en paille,
 mais évidemment la portion céréalière, c'est fait dans une autre région. Donc, au lieu de faire
 1475 venir la paille, ce qui est trop dispendieux, bon, on recourt à un système de plancher latté en
 béton, donc fosse à lisier, et là, après ça, le lisier n'étant point incorporé avec la paille, il y a un
 excédent de lisier, puis les productions céréalières qui auraient besoin d'engrais sont dans
 d'autres régions, donc le premier est obligé d'enfouir sa paille parce qu'il n'est pas capable de
 l'écouler et, dans l'autre cas, il serait obligé théoriquement d'enfouir son fumier parce qu'il
 1480 n'arrive pas à l'écouler non plus.

1485 Donc, chaque fois qu'on plante un système de monocultures, on multiplie les
 déchets alors que dans une utilisation diversifiée du territoire, les déchets de l'un deviennent
 une ressource pour le voisin.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis?

1490 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Ce ratio d'élevage de type céréaliier et d'élevage de type fourrager, est-ce qu'on n'y voit
 pas une petite difficulté, par exemple, de définir qu'est-ce que c'est qu'un élevage céréaliier
 d'un élevage fourrager, parce que de plus en plus, les productions laitières bovines, par

1495 exemple, on les alimente à l'ensilage de maïs et donc, à ce moment-là, va-t-on retrouver ce que l'on veut?

La biodiversité, oui, là, je pense que ça peut être intéressant, mais pour un autre problème environnemental qui se pose, c'est justement les questions d'érosion, où souvent on parle de céréales et de maïs qui ont le sol à nu pendant une longue période.

1500

Ne devrait-on pas plutôt penser à un ratio de... justement, ou une superficie laissée à nu pendant certaines périodes que l'on ne veut pas avoir plutôt que ratio fourrager/céréalière?

M. MAXIME LAPLANTE :

1505

Je pense qu'effectivement, la piste a déjà été discutée. Qu'on prenne ça ou qu'on prenne un autre moyen, en autant que l'objectif soit qu'on veut en arriver à une diversité.

1510

Et lorsqu'on parle actuellement de rotation de cultures en utilisant uniquement des plantes annuelles, lorsqu'on met du maïs, une année, et du soya, l'année suivante, puis qu'on revient en avoine, ce sont toutes des plantes annuelles qui ne protègent jamais le sol de façon correcte et permanente.

1515

Donc ça, ce n'est pas des vraies rotations, donc je suis tout à fait d'accord avec votre principe : on doit revenir à une idée de biodiversité, qu'elle soit atteinte par un ratio de plantes annuelles à ne pas dépasser ou à des directives de rotation de cultures qui font en sorte qu'il y ait une prairie qui puisse être incluse, qu'on y aille avec un ratio céréalière ou fourrager, je pense que l'outil peut être à discuter, pourvu que l'objectif soit le même.

1520

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Mais, j'ajoute un élément, je voudrais savoir si vous étiez d'accord, à savoir, par exemple, on pense beaucoup au problème d'érosion...

1525

M. MAXIME LAPLANTE :

Hum hum.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1530

... et un des indicateurs utilisé à l'OCDE et aussi au gouvernement canadien avec Agriculture Canada, c'est l'indicateur de surfaces nues.

M. MAXIME LAPLANTE :

1535

Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1540

Alors, peut-être que... je ne sais pas, mais...

M. MAXIME LAPLANTE :

Oui.

1545

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

... si vous êtes prêt à considérer ça...

1550

M. MAXIME LAPLANTE :

Oui oui. Tout à fait.

M. ROMÉO BOUCHARD :

1555

Dans les normes suisses aussi, tout ça, c'est un paramètre, ça, les espaces qui sont laissés à découvert.

1560

Maintenant, vous êtes d'accord aussi que, plus on va vers des cultures céréalières, des monocultures de céréales, plus on laisse du terrain à découvert. L'important, c'est de protéger les sols, là, comme on l'a dit.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1565

Oui, j'aurais... on est rendu maintenant dans le bloc 3, là et dans ce... -- non?

LA PRÉSIDENTE :

Attendez un petit peu, c'est vrai, j'ai oublié le bloc 2, une question.

1570

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Oui...

1575

LA PRÉSIDENTE :

Excusez.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1580

Pourriez-vous nous commenter un peu ou nous expliquer, monsieur Bouchard, dans votre présentation, à la fin du bloc 2, vous avez mentionné : « Les porcs ne se nourrissent pas normalement de céréales ».

1585

Ça me semble... m'a semblé un peu étrange, là, moi-même ayant été élevé sur une ferme paysanne, à l'époque, on donnait des grains aux cochons, et d'autre part, la ferme biologique qu'on a visitée, les porcs mangeaient des céréales là aussi.

1590 Alors, c'est quoi l'idée de dire les céréales... les porcs ne mangent pas de céréales
normalement?

M. MAXIME LAPLANTE :

1595 Je pense qu'au départ, le porc est effectivement un animal omnivore, donc il peut
manger beaucoup de choses différentes.

1600 Et lorsque j'entendais les affirmations, je crois, de monsieur Sanfaçon au ministère de
l'Agriculture, lors des audiences, que le fumier de porc était constitué de quatre-vingt-douze
pour cent (92 %) d'eau, mon expérience personnelle depuis quelques années, c'est que si on
nourrit le porc avec une overdose de maïs, qu'effectivement on provoque une diarrhée
chronique. Je pense que n'importe quel humain qui se taperait deux (2) douzaines de blé
d'inde le soir, l'image est assez claire de ce qui va se passer le lendemain matin, et le porc qui
a un organisme assez similaire au nôtre... en tout cas, je pense que la comparaison est peut-
être un petit peu bizarre ici, mais j'espère qu'elle est claire.

1605 Et on n'a pas besoin de remonter très loin. Je vous cite d'ailleurs... je cite mot pour
mot : «Les porcs doivent séjourner le plus possible au pâturage. C'est le mode d'entretien le
plus naturel, le plus hygiénique et le plus économique».

1610 On suit plus loin : «Le pâturage constitue un mode idéal d'entretien pour les truies
d'élevage. La pâture permet de diminuer d'un quart la quantité de concentré nécessaire à
l'obtention de cent (100) livres de grain».

1615 Ces références-là, je les tire du livre intitulé : «Le porc», manuel d'enseignement
scolaire à Ste-Hyacinthe en mil neuf cent quarante-trois (1943). Il faut croire que c'est une
règle technique absolument révolutionnaire sur la façon d'élever les porcs.

1620 Donc oui, que les porcs on leur donne un complément en grain, en concentré, etc.,
c'est une chose, mais il est déjà établi partout -- vous avez là-dedans tous les devis de
construction pour les clôtures, l'entretien des pâturages des cochons, tout ça est parfaitement
documenté, expérimenté au Québec.

1625 On a la même chose pour le Danemark, la Suède, l'Allemagne, la Belgique, la France.
Donc, ce qu'on dit, c'est qu'on peut, oui, donner des grains aux porcs, d'ailleurs ils s'en
accommodent, mais on peut donner autre chose également dans l'alimentation du porc, et je
pense que c'est ce qui nous arrive à... c'est un des mythes de plus que véhicule la production
porcine, pour l'avoir essayé moi-même, quand on dit qu'il faut que le porc soit castré -- pour le
mâle en particulier, pour la femelle c'est moins nécessaire -- donc, pour mâle, castré, les dents
coupées, les queues -- en tout cas le coupage des oreilles, ça c'est plus pour les fins
d'identification -- et on me dit aussi : Bon, les truies. elles écrasent leurs petits, ça prend
1630 absolument des cages de contention, sinon ils vont s'écraser, puis ce n'est pas bien pour leur
bien être.

1635 Mais en tout cas, pour l'avoir expérimenté moi-même pendant quelques années, il n'y a
rien de vrai là-dedans. J'ai un énorme verrat avec des petits porcelets, puis tout le monde a
ses dents, tout le monde a ses queues, il n'y a rien de castré là-dedans. Et d'ailleurs, le

Danemark, qui est un gros producteur de porcs, ne castré pas ses cochons et il n'y a aucun goût dans la viande, il n'y a aucune odeur.

1640 Lorsqu'on provoque des conditions artificielles d'élevage, donc on met des animaux dans un espace confiné, plancher latté, béton, sol humide, etc., les animaux perdent la musculature nécessaire qui les empêche d'écraser leurs petits, donc les truies tombent sur leurs petits au lieu de se déplacer doucement et de retirer le petit porcelet qui pourrait être écrasé. Lorsqu'ils ont de l'espace, ils n'ont pas besoin de s'entredévorer, donc on peut leur laisser leurs dents, ils ne sont pas agressifs, ils ne vont pas manger les queues des voisins, 1645 donc on n'a pas besoin de leur couper les queues, etc.

 Donc, tout ça est un ensemble de conditions -- ils n'attrapent pas de coups de soleil lorsqu'ils ont des arbres pour les protéger dehors -- tout ça est un ensemble de conditions d'élevage qui fait en sorte qu'on en est arrivé à oublier toutes ces techniques d'élevage là, qui 1650 prévalaient et qui prévalent encore d'ailleurs sur la majeure partie du globe.

LA PRÉSIDENTE :

1655 Monsieur Marquis?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

 Le bloc 3?

1660 **LA PRÉSIDENTE :**

 Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1665 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1670 C'est la suite de l'alimentation.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1675 Oui. On est rendu à l'autre bout de l'animal, là.

 Et, à la troisième conséquence, troisième conséquence, je vais prendre une couple de phrases, là : «Il nourrit la plante, mais ne nourrit pas le sol ou la plante devrait normalement tirer la nourriture qui lui convient». Et une phrase, un peu plus loin : «Il détruit même une grande partie des vers de terre nécessaires à la fertilisation.»

1680 Alors, je voulais surtout savoir...

M. ROMÉO BOUCHARD :

1685 Page 12?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Oui, c'est à la page 12 de votre mémoire.

1690

Simplement savoir si ces idées-là sont tirées de la littérature à quelque part et, si oui, d'avoir la référence peut-être?

M. MAXIME LAPLANTE :

1695

Il y a André Pochon, effectivement, qu'on peut citer. C'est un agriculteur français. Bon. Il est rendu à soixante et onze (71) ans, c'est le fondateur du CEDAPA, c'est un réseau d'agriculture durable pour des fermes plus autonomes. Je ne me souviens plus exactement dans l'ordre, là, des termes CEDAPA, là pour réseau CEDAPA de Bretagne, qui mentionne qu'effectivement l'impact, le premier, ça serait la réduction de matières organiques.

1700

Lorsqu'on met du lisier -- d'ailleurs, vous avez un de ces textes en annexe à notre mémoire -- vous avez une réduction où il n'y a pas d'apport de matière organique par le biais du lisier. Il n'y a pas eu de foin ou de paille ou de copeaux de bois dans la litière, et surtout si on a une fermentation sans oxygène en aérobie, bien, on amène oui, de l'azote, du phosphore ou des métaux lourds sur le sol, mais on n'apporte pas de matières organiques. Et actuellement, on assiste à une baisse assez radicale du taux de matières organiques au Québec depuis une bonne vingtaine d'années et ça, je pense qu'on peut l'augmenter.

1705

Je n'ai malheureusement pas la référence ici sur le taux de matières organiques, mais je pense qu'il est assez facile à retracer qu'on est arrivé à une diminution d'à peu près un point cinq pour cent (1.5 %) de matières organiques, alors qu'on était aisément à deux (2 %), trois (3 %), trois point cinq (3.5 %), il y a quelques années.

1710

Je viens de recevoir d'ailleurs à ce sujet-là une étude danoise sur l'accumulation en métaux lourds par le lisier. Elle provient... avril deux mille deux (2002) -- pardon, printemps deux mille deux (2002). Ça vient du National Environmental Research Institute. Ça s'est fait au Danemark en collaboration avec cinq (5) comtés danois, qui ont pris quarante-cinq (45) échantillons de lisier dans les élevages de porcs et de bovins ou même de volailles, et les conclusions sont assez claires : Tous les échantillons pris sur des élevages industriels sur lisier contiennent un ou plusieurs métaux lourds. On parle d'aluminium, cadmium, cuivre, nickel, zinc.

1715

1720

Ensuite, vous avez : Les échantillons de liquide constituent également un ou plusieurs composés dans le style naphthalène, acide naphthalène, fluorine, etc., en tout cas tous les trucs dans ce style-là.

1725

Vous avez quatre-vingt-quatre pour cent (84 %) des échantillons qui contiennent des détergents. Vous avez soixante-sept pour cent (67 %) des échantillons qui contiennent un ou

1730 plusieurs des huit (8) types d'antibiotiques. Ils n'ont pas réussi à comptabiliser... ils n'avaient
pas fait la recherche sur les... même, ça n'incluait pas, les tétracyclines, la pénicilline et les
aminoglycosides. Donc, l'analyse n'était pas encore complète, mais déjà ils pouvaient dire que la
quasi totalité des échantillons contenaient ça et, comme par hasard, dans les élevages
1735 biologiques, il n'y a aucune de ces concentrations-là qui se retrouvent, et même ils stipulent là-
dedans, qu'à partir d'une application de lisier, dans la plupart des cas, on dépassait les normes
environnementales à ce sujet-là.

Donc, en tout cas, c'était juste comme complément. Si vous voulez avoir la référence,
j'ai le site internet qui va avec l'étude.

1740

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

J'aimerais peut-être que vous me précisiez aussi une information que vous venez de
nous donner concernant la matière organique. C'est-à-dire que vous avez mentionné qu'il y
1745 avait diminution de la matière organique, et c'est indiqué quelque part dans un document, ce
qui est contraire à ce que j'ai lu moi avec justement les indicateurs agroenvironnementaux
d'Agriculture Canada. Je n'ai pas vu les résultats de deux mille un (2001), mais j'ai vu, suite
au recensement de mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) par rapport à celui de mil neuf cent
quatre-vingt-onze (1991) et on n'indiquait pas une diminution de la matière organique des sols
1750 agricoles au Québec.

Alors, c'est un peu ça que j'aimerais voir, si vous avez une référence qui l'indique, je
pourrai l'utiliser.

1755

M. ROMÉO BOUCHARD :

Bien, le volume dont on parlait tout à l'heure, Roger Doucet, il est formel là-dessus.

Bon. La structure du sol en monoculture est détériorée à quatre-vingt-huit pour cent
1760 (88 %), une diminution de cinquante-deux pour cent (52 %) de la teneur en matière organique
affecte les sols répertoriés. C'est-à-dire les sols répertoriés en monoculture, c'est la région de
Montréal, Centre du Québec et Lanaudière. La moyenne dans ces régions-là de perte de
matière organique est de cinquante-deux pour cent (52 %).

1765

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Bon. Moi, une autre petite précision...

M. ROMÉO BOUCHARD :

1770

C'est là, là, en toutes lettres, moi je ne suis pas agronome, là, mais...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1775

Non non, mais je voulais avoir la référence. Justement, à ce moment-là, on vérifie.

Un autre petit point que j'aimerais que vous me précisiez, c'est que, un petit peu plus bas dans la page 12, lorsque l'on parle de gestion solide des fumiers, on parle -- et ça revient aussi dans la recommandation numéro 3 -- de litière sèche compostée.

1780

Pouvez-vous m'expliquer ça, parce que moi, je ne comprends pas, là, ce terme-là, litière sèche compostée?

M. ROMÉO BOUCHARD :

1785

Question de vocabulaire, là...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1790

Oui. C'est de la sémantique?

M. ROMÉO BOUCHARD :

1795

On s'est habitué à parler de litière, puis tout le monde comprend à peu près.

Mais, c'est sûr que quand on arrive, par exemple... je me souviens quand on a fait un règlement municipal chez nous exigeant les élevages sur litière, il a fallu définir la litière. Alors là, finalement, la définition qu'on a trouvée, c'est que quand on la met en tas, il faut que l'angle qu'elle fait ne dépasse pas de tant de degrés, etc.

1800

Il y a toutes sortes de définitions possibles, là. Mais je veux dire, c'est une litière où on part avec une litière sèche et, avec l'ajout des déjections, elle commence à composter sur place et...

1805

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

O.K. C'est ce que...

M. ROMÉO BOUCHARD :

1810

... ensuite, elle est... le compostage se termine généralement à l'extérieur des bâtiments.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1815

C'est ce que je voulais entendre.

M. ROMÉO BOUCHARD :

1820

Mais encore là, il y a bien des procédés, puis Lise Sarrasin, entre autres, elle avait accredité la méthode biomaîtrisée, litière biomaîtrisée avec, donc, l'injection d'un stimulant de compostage dans la litière.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1825

Non, mais c'est des fois, intrinsèque, là, c'est-à-dire que de la litière sèche pour moi ça ne composte pas, mais vous venez de dire la réponse justement, c'est de la litière avec les déjections, et là on composte. O.K.

1830

M. MAXIME LAPLANTE :

Oui, effectivement, la définition qui avait été approuvée dans le règlement municipal de St-Germain disait un angle de trente-sept (37) degrés... l'accumulation fait au moins un angle de trente-sept (37) degrés, et mesuré à vingt (20) degrés Celsius.

1835

Mais, évidemment, si vous faites ça à moins trente (-30) puis que vous accumulez de l'eau, elle va finir par geler, puis faire un cône vertical. On comprend un peu l'image, là, c'était ça le but de la définition.

1840

Et, ce qui est important de la définir aussi, parce que dans les textes gouvernementaux, on retrouve très souvent comme définition d'un fumier solide : tout fumier dont la teneur en eau ne dépasse pas quatre-vingt-cinq pour cent (85 %).

1845

Bon. À quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) d'eau, moi j'estime que c'est de la soupe aux légumes, mais c'est surtout pas un fumier solide. En tout cas, c'est mon interprétation personnelle. Et pourtant, on dit très bien : «Ah, c'est défini selon la loi ou selon les règlements des ministères comme étant du fumier solide, il a juste quatre-vingt-quatre pour cent (84 %) d'eau». Mais vous n'arriverez pas à mettre ça dans un épandeur conventionnel.

1850

Et ça, je fais référence à tous les projets de règlement de contrôles intérimaires des MRC, les règlements municipaux. Ce sont des projets qui nous arrivent des ministères, où on définit le fumier solide comme ça.

1855

Donc, c'est pour ça qu'il faut en arriver à une définition plus exacte, mais je suis d'accord que le vocabulaire est un peu galvaudé, là.

LA PRÉSIDENTE :

1860

Nous demeurons dans la litière.

On a souvent entendu lors de la première partie de l'audience publique : Privilégier la gestion solide des fumiers, bien ça pouvait causer un problème de disponibilité de litière. J'aimerais avoir votre point de vue là-dessus?

1865

M. MAXIME LAPLANTE :

Je dirais, d'ailleurs, c'est un des arguments majeurs qui nous fait favoriser ou proposer le mode sur litière. C'est qu'il y a des impacts à tous les échelons de la production.

1870 Si le fermier actuellement décidait de fabriquer sa propre litière, donc de la paille, c'est
la ressource la plus facilement disponible sur la ferme. S'il fabrique la paille ou la cultive, il va
également prendre le grain qui pousse au bout, c'est-à-dire l'orge, l'avoine, le blé, etc. et ça, il
peut nourrir ses animaux avec ça. Donc, déjà là, il diminue sa dépendance en matière
1875 un contrat d'intégration avec une grande entreprise qui va lui dire : «On te fournit la moulée, le
porcelet, les antibiotiques et le suivi là-dedans».

Donc, déjà là, on pourrait provoquer une autonomie augmentée du cultivateur dans un
cas pareil. C'est ce qui nous fait dire : Oui, imposons un mode solide de gestion des fumiers
1880 parce qu'il va être capable de redevenir plus autosuffisant à la ferme en matière de gestion des
ressources, donc, il y a un impact environnemental. On sait de toute façon que, sur la planète
terre, il y a de l'oxygène. C'est comme ça. Ce n'était peut-être pas le cas il y a trois milliards
d'années, mais actuellement c'est ça, il faut vivre avec. Et chaque fois qu'on embarque un
processus sans oxygène -- une fosse à lisier, c'est carrément ça qui se passe -- on fabrique
1885 des composés qui sont très instables. Donc, on fabrique de l'ammoniac, on fabrique des
composés sulfureux ou de méthanes, bref, qui ne sont pas normaux ou pas stabilisés dans un
environnement bourré d'oxygène comme notre atmosphère. Donc, ils deviennent facilement
solubles, facilement assimilables par les plantes, dans le passage de la nappe phréatique, etc.

1890 Ça fait qu'il y a un impact environnemental à suggérer un élevage sur litière, il y a un
impact social au niveau de l'autosuffisance ou l'autonomie du fermier, et en même temps, c'est
qu'on lie aussi la densité animale pas juste par la quantité de fumier qu'on peut jeter ou dont
on peut se débarrasser sur les sols, mais on a un lien direct avec la quantité de nourriture
1895 qu'on peut produire sur la ferme par rapport au nombre d'animaux qu'on a.

Quand on suggère une norme de densité animale d'une unité à l'hectare, c'est que
d'une part, comme ça, on s'assure qu'on n'en aura pas trop dans la nappe phréatique, mais on
s'assure aussi d'être capable de nourrir les animaux qu'on produit, alors que le Québec
1900 actuellement doit importer l'essentiel de ses céréales pour l'aliment... en tout cas, une bonne
partie de ses céréales pour l'alimentation porcine, c'est à peu près soixante pour cent (60 %)
d'autosuffisance dans ce domaine-là.

Donc, on produit du porc, oui, mais on le produit à partir d'aliments qui sont importés.
1905 Donc, déjà là, on crée une dépendance. Qu'est-ce qui va arriver le jour où on a un
effondrement du prix du porc, où on a un problème, nos acheteurs n'en veulent plus parce
qu'ils trouvent qu'on le nourrit d'une façon qui ne leur plait pas ou peu importe, donc on devient
tout à fait dépendant là-dessus et l'Europe a le même problème, si on devait importer ses
aliments, on ne saurait pas où aller.

1910

M. ROMÉO BOUCHARD :

Pour la quantité de litière, oui, je sais qu'on dit souvent : « Il n'y en aura pas assez.
On n'aura pas assez de bran de scie, etc. ».

1915

Mais une des... en tout cas, on ne nous a pas fait la preuve actuellement que, si au lieu de cultiver du maïs qu'évidemment est inutile pour la litière, on cultivait des céréales à paille pour utiliser nos grains, on n'aurait pas suffisamment de paille.

1920 Actuellement, on en a peu, puis le peu qu'on a, on l'enfouit dans les sols parce qu'on est en monoculture, on veut resemer l'année d'après, tu sais, et, pour éviter d'avoir trop peu de matières organiques, on réenfouit.

1925 Mais ça, c'est comme avoir perverti tout le cycle, là. Le cycle naturel n'est pas celui-là, et je pense que cultivons les céréales à paille au lieu du maïs, puis on devrait avoir suffisamment de paille pour nourrir les cochons dont on a besoin pour se nourrir.

LA PRÉSIDENTE :

1930 Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Pour...

1935

M. BENOIT GIROUARD :

Juste apporter également une dernière précision...

1940 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. BENOIT GIROUARD :

1945

... c'est que pour avoir travaillé -- ce n'est pas une étude sur le bois actuellement -- mais pour avoir travaillé une partie de ma jeunesse justement dans des compagnies d'élagage de bois et également aussi les scieries, pour avoir vu à chaque semaine jeter tous les bouts inférieurs à quatre (4) pieds, de bois, de pied planche, avoir vu des containers pleins qui, chaque semaine étaient jetés aux vidanges, je dis bien, alors on laissera Richard Desjardins s'occuper avec la prochaine Commission qui va s'en venir sur le bois, avec monsieur Nicolet, mais globalement, je pense qu'une petite recherche bien bien bien rapide serait claire à dire qu'il y aurait, si on veut continuer dans le même modèle simplement, assez de bois, assez de sciures, assez de copeaux qui pourraient être récupérés de ce qui est jeté actuellement, pour avoir travaillé pendant près de cinq (5) ans dans ce domaine-là, il y a assez de bois pour faire de la sciure si on veut simplement rester dans le même modèle, je dis bien. Sinon, effectivement, poursuivre dans un modèle différent serait encore plus approprié.

1950

1955

LA PRÉSIDENTE :

1960 La Commission a demandé des informations à cet effet sur les sciures de bois.

Monsieur Beauchamp?

1965 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Deux (2) ou trois (3) fois, vous avez fait allusion à un document de madame Michèle Choquet. J'ai compris que c'est un document que vous avez déposé auprès de la Commission qui conteste notamment le témoignage de monsieur Lafleur.

1970

On peut-tu avoir un petit résumé verbal de ce document-là? Pouvez-vous nous expliquer quel est ce document-là que vous avez déposé. mais si j'ai compris, ce n'est pas un mémoire ou, est-ce que c'est un mémoire...

1975 **MME MICHÈLE CHOQUET :**

Non. C'est...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1980

... qu'on entendra plus tard et...

Et sinon, bien dites-nous l'essentiel, qu'on l'entende toujours un peu.

1985 **MME MICHELE CHOQUET :**

O.K. J'ai déposé le mémoire il y a quelques jours à la Commission.

1990

Bon. Je vais essayer d'être brève. C'est un document qui a été écrit pour répondre aux assertions de Claude Lafleur, qui est intervenu à la Commission, en octobre, et qui présentait le Danemark comme un modèle de l'industrie porcine assez extraordinaire, où vingt-cinq millions de porcs cohabitaient avec cinq millions d'individus et qu'il n'y avait aucun problème d'odeur, il y avait une cohabitation sociale extraordinaire et que, bon, le modèle était un modèle d'exportation, quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de porcs à l'exportation et qu'il y avait... -- excusez-moi, moi je ne suis pas préparée, là -- et que, donc, il y avait une volonté de continuer de grossir cette exportation.

1995

Alors, ce que j'ai voulu faire, c'est que je connaissais quelqu'un au Danemark qui habite à la campagne. J'ai commencé par communiquer avec cette personne. Je lui ai exposé ce que monsieur Lafleur m'avait dit et elle m'a répondu, son témoignage a paru dans Le Devoir, au mois de novembre.

2000

Et, à la suite de ça, j'ai contacté des gens qui luttent contre l'industrie porcine au Danemark, contre le modèle qui est instauré actuellement et qui m'ont expliqué un peu tout ce qui se passait et qui ont, petit à petit... bon, après ça, j'ai construit un questionnaire que je leur ai envoyé et le document que j'ai déposé au BAPE, en fait, est une synthèse de ces réponses-là, et qui démolit en grande partie ce que monsieur Lafleur vous a dit.

2005

2010 Bon. Il y a toutes sortes d'idées reçues. Par exemple, il y a des Vert à l'Assemblée
nationale alors qu'il n'y a pas de Parti Vert au Danemark. La cohabitation sociale se fait très
bien alors qu'il y a des gros problèmes de conflits sociaux en ce moment. Depuis deux (2) ans
en particulier, il y a de plus en plus de procès. Il ne se passe pas une seule journée sans qu'il
n'y ait, du point de vue des médias, des dénonciations d'affaires litigieuses entre des habitants.
2015 Il y a aussi un gouvernement qui a été élu, il y a un an, qui est un gouvernement libéral, le Parti
«Venstre» et c'est vrai, comme vous disait monsieur Lafleur que... il vous a dit que c'était un
gouvernement social démocrate, c'était vrai jusqu'à l'année dernière, ce n'est plus vrai, et le
gouvernement actuel encourage fortement la... donc, ce type de modèle d'industrie porcine,
encourage l'augmentation de l'exportation et favorise... délègue un peu le traitement des lois
2020 aux élus locaux, ce qui fait qu'il y a une forte imbrication, il y a une proximité entre les élus
locaux et les gros producteurs porcins, parce que bien souvent les élus locaux sont des gens
qui étaient d'anciens producteurs agricoles -- je ne sais pas si c'est porcins ou... -- et donc, de
ce fait, il y a un espèce de... effectivement, il y a une complicité entre le gouvernement et les
producteurs porcins comme disait monsieur Lafleur, mais pas dans le bon sens.

2025 C'est-à-dire que, du point de vue de la démocratie il y a beaucoup de choses qui
laissent à désirer.

Voilà.

2030 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2035

Merci, madame Choquet.

Maintenant, monsieur Dumais.

2040 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Oui. Dans la recommandation de cette section, vous recommandez qu'un programme
de reconversion sur litière devra être offert aux élevages existant sur lisier.

2045

Pourriez-vous nous commenter comment vous voyez ça? Parce que vous avez vous-
même, je pense, eu l'occasion d'entendre qu'au niveau de la construction comme telle, là, ce
n'était pas évident de convertir, d'une unité sur lisier à une unité sur fumier solide. D'ailleurs,
ce que vous avez dit vous-même à propos des règles en agriculture biologique relativement
aux producteurs de lait qui sont sur lisier, les règles de l'agriculture biologique les tolèrent
2050 compte tenu de la difficulté de convertir ces systèmes-là.

Alors donc, comment vous voyez ça pour... quel est votre point de vue sur la manière
dont pourrait s'effectuer une conversion d'une production sur lisier à une production sur fumier
solide?

2055

M. BENOIT GIROUARD :

2060 La manière n'est pas compliquée, il va falloir que le gouvernement s'implique, je crois, à la base. Actuellement, il est donné au biologique un million par année. On sous-entend que c'est une forme d'agriculture qui est, dans le fond, un phare, qui devrait être celle qui devrait tirer les autres vers le changement puisqu'elle est supposée être celle qui est respectueuse de l'environnement.

2065 Juste pour vous dire, il va y avoir une journée bientôt de l'UPA, pour faire le lien, là, entre les producteurs et les citoyens. Ils vont dépenser dans cette journée-là seulement, qui je pense est prévue pour le sept (7) mai, un million de dollars, le même montant qui est offert au biologique actuellement.

2070 Alors pour moi il y a déjà, juste à ce niveau-là, un scandale qui est clair. Comment peut-on prétendre à une agriculture nouvelle, différente, qui est modèle, supposément et qu'on le dit sur bien des tribunes et lui offrir, finalement, les restants du sac et qu'il n'y a à peu près rien? Il est clair que si on a été capable d'aider ces gens-là un jour de se convertir avec des grandes fosses, avec des programmes Prime-Vert entre autres et ainsi de suite, il serait peut-être important maintenant de commencer à donner des sous ou à injecter des sous à des agriculteurs qui protègent l'environnement.

2080 Actuellement, dans le biologique, il y en a plusieurs qui sont sur le bord, qui ont le désir de se lancer, mais vu qu'ils ont l'ensemble des fardeaux, les premiers qui sont environnementaux, il est clair, ils doivent payer leur certification, ils doivent payer... ils payent pour les bandes tampon, dans le sens que s'ils ont des bandes tampon à avoir, ils en ont la charge à leurs frais. Moi, le premier, pendant cinq (5) ans, j'ai géré une ferme à Laval, dont je devais respecter des bandes tampon, qui faisait que je perdais un tiers de mon sol que je ne pouvais pas gérer en biologique, puis que je ne pouvais pas non plus gérer en conventionnel parce que gérer les deux (2) modèles est extrêmement difficile. Donc, j'absorbais une perte globalement de quarante mille dollars (40 000 \$) par année, à mes frais à moi, de légumes que je ne pouvais pas vendre en méthode biologique.

2090 Donc, je pense qu'il est clair qu'il va falloir que le gouvernement s'implique et démontre clairement qu'il favorise ce type d'agriculture là, que ce n'est pas juste des mots lancés en l'air.

2095 Quand on parle d'un million de dollars, c'est complètement ridicule. Complètement ridicule, quand je pense qu'on va en utiliser un million tout simplement pour faire des visites de fermes.

M. ROMÉO BOUCHARD :

Plus précis, là, je comprends que ça ne répond pas entièrement. C'est que...

2100 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

C'est ça. En d'autres termes, comment on convertit...

M. ROMÉO BOUCHARD :

2105

Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2110

... un bâtiment qui fait de la production sur litière, à un bâtiment qui fait du sur...?

M. ROMÉO BOUCHARD :

2115

Je sais que c'est un des défauts de ces bâtiments-là sur lisier, c'est qu'ils sont à un seul usage, contrairement aux bâtiments, aux plans de bâtiments qui sont faits pour des élevages sur litière, qui sont susceptibles, eux, d'être utilisés à d'autres usages. On a même un producteur par chez nous sur litière qui fait des cochons pendant l'hiver, mais l'été, il n'en fait pas... ou l'inverse, c'est un élevage de bœufs qui va dans les bâtiments.

2120

Moi, ce que j'ai retenu de l'expérience dont André Pochon nous a parlé, en Bretagne, c'est qu'il y avait actuellement des subventions et une aide de donnée pour convertir certaines... je sais que ce n'est pas facile et peut-être que ce n'est pas possible dans tous les modèles, mais l'idée, elle est qu'il faut prendre tous les moyens pour, le plus tôt possible, éliminer l'utilisation de lisier.

2125

C'est-à-dire que, c'est sûr que tous les agrandissements nouveaux, tous les élevages nouveaux, on peut le faire, mais je pense qu'il faut en tout cas s'assurer que ceux qui étaient sur lisier puissent évoluer ou puissent, en tout cas, on puisse limiter les dégâts.

2130

Mettons que je ne veux pas m'avancer plus que ça parce qu'effectivement, je ne suis pas un architecte, là, et je ne sais pas quelles sont les mesures de soutien qu'on pourrait donner à quelqu'un qui pourrait faire certaines transformations. Mais il ne faut quand même pas être trop craintif, là. Je pense que, quand on veut, hein, on peut changer assez rapidement les choses sans tout démolir.

2135

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Laplante?

2140

M. MAXIME LAPLANTE :

2145

À ce sujet-là, la Hollande a entrepris un programme de rachat de fermes aussi. Ils étaient monté à presque vingt et un millions de porcs produits par année ou à peu près, ils ont eu la grippe porcine qui en a emporté cinq millions. Après ça, il y a eu une vaste crise sociale, il y a eu une épidémie de suicides parmi les éleveurs porcins tellement la pression populaire était imposante, et le gouvernement a fini par décider : «Bien, écoutez, ça ne marche pas, là, on va réduire le cheptel.»

2150 Donc, il y a un programme de rachat qui prévoit que lorsqu'il y a transmission d'une ferme au nouvel acheteur, que ce soit le jeune de la famille ou un autre, qu'il y a vingt-cinq pour cent (25 %) qui disparaissent du secteur de production en matière de production porcine.

2155 Donc, je pense qu'il y a différentes pistes. On peut regarder pour certains bâtiments si effectivement on peut convertir à un élevage sur litière. S'il y a des bâtiments où ça ne se fait pas, on peut regarder également comment on peut faire pour traiter le lisier de façon à ce qu'il n'y ait pas de sortie de liquide du fumier du bâtiment. Je pense qu'il faut l'évaluer cas par cas. Encore là, il s'agit simplement de mettre l'orientation et on peut le faire ensemble avec les ingénieurs qui sont en place, les agronomes, etc., pour évaluer c'est quoi la meilleure façon.

2160 Je pense que, comme principe qu'il faut également mettre en place, qu'il ne faut pas pénaliser les agriculteurs qui sont embarqués là-dedans de bonne foi avec un système qui était en place. Il ne s'agit pas de mettre du monde sur la paille demain matin en disant : «Écoutez, on a déterminé que le lisier maintenant ce n'était plus bon, puis arrangez-vous avec vos troubles, puis etc., là». Il ne s'agit pas de...

M. NARIO DUMAIS, commissaire :

2170 Dans ce cas-là, vous voulez les mettre sur la paille, quand même.

M. MAXIME LAPLANTE :

Oui oui, c'est ça. C'est exactement ça.

2175 Donc...

M. ROMÉO BOUCHARD :

2180 Comme André Pochon dit : «Il faut mettre les cochons sur la paille mais pas les éleveurs».

LA PRÉSIDENTE :

2185 Donc, vous n'avez pas cherché à évaluer ce que ça pourrait représenter comme mesures, parce qu'au Québec, on dit qu'il y a à peu près quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) de la production qui utilise, là, la gestion liquide des fumiers.

2190 Ça représenterait un coût important, j'imagine, de vouloir transformer toutes ces fermes pour...

M. MAXIME LAPLANTE :

Oui.

2195 **LA PRÉSIDENTE :**

... les amener à la gestion solide?

M. MAXIME LAPLANTE :

2200

Tout à fait, mais ça ne coûtera pas moins cher de traiter le lisier sur l'ensemble du territoire. Ça ne coûtera pas moins cher de dépolluer les nappes phréatiques après ça, qui seront contaminées au nitrate ou au phosphate.

2205

Donc, de ce point de vue là, même, on pourrait très bien, à la limite, dire qu'il serait moins dispendieux de mettre la clef dans la porte de certaines entreprises et de dédommager l'agriculteur avec un fonds de pension prématuré, là, mais on n'est pas obligé d'en arriver là, mais je pense que si on faisait le calcul de ce que ça coûte déjà à l'état en matière d'encouragement de ce système-là, je suis moralement convaincu qu'il y aurait moyen de trouver une façon de reconvertir à moindres coûts que ce qu'on fait là.

2210

LA PRÉSIDENTE :

Mais, est-ce que votre objectif c'est de tout reconvertir, vous, ou...?

2215

M. MAXIME LAPLANTE :

L'objectif, c'est d'éliminer le lisier.

2220

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. MAXIME LAPLANTE :

2225

Le lisier est déjà un obstacle majeur, autant en matière de protection d'environnement, de dépendance des agriculteurs face aux intégrateurs, l'utilisation locale des ressources de biodiversification du territoire d'occupation, également décentralisé du territoire.

2230

Donc, le lisier est un élément majeur dans toute cette histoire-là.

M. ROMÉO BOUCHARD :

2235

Il faut dire que la durée de vie de ces bâtiments-là n'est pas très longue, hein? Donc, si on s'y met, là, d'ici relativement peu d'années, il va y en avoir pas mal de disparu. On parlait de quinze (15) ans, puis ça peut être moins que ça, c'est entre dix (10) et quinze (15) ans, la durée de vie de ces bâtiments-là.

LA PRÉSIDENTE :

2240

Je vous amène maintenant à la page 16 de votre mémoire, dans la section «Le problème de la réglementation environnementale». Et vous traitez dans la section des plans

de fertilisation, et vous dites vers la fin, là, que : «Une norme doit être objective, contrôlable, contrôlée et accessible. Tel n'est pas le cas des plans de fertilisation. À notre avis, seule une
 2245 norme simple, objective et facilement contrôlable comme une norme de densité animale à l'hectare, peut permettre -- et vous avez rajouté lors de votre présentation : et des contrôles de l'eau sur les terrains -- peu permettre de garantir le résultat».

Alors moi, j'aimerais ça savoir comment une norme d'unité animale à l'hectare peut
 2250 garantir la capacité de support des sols?

M. MAXIME LAPLANTE :

Ce qu'on dit, c'est que ça ne peut pas être pire que le système actuel déjà au départ.
 2255 Lorsqu'on évalue avec un PAEF, le fameux PAEF, le Plan Agro Environnemental de Fertilisation, d'une part, il est basé sur des données qui sont confidentielles, donc non accessibles aux citoyens. Ça fait que si, moi, je vois passer une «van» de lisier dans mon rang, quel est le volume de lisier qu'il y a là-dedans? Quelle est la concentration en azote et en phosphore? Sur quel champ ça s'en va? De quelle ferme ça vient? Quel est le dosage?
 2260 Est-ce qu'il y a eu cinq (5) «vans» dans la nuit qui sont passées? Je n'ai aucune façon de vérifier ça.

Au niveau des analyses, l'agriculteur lui-même fait l'analyse, la variation au laboratoire est grande également, tout ça devient extrêmement subjectif.
 2265

Quand on parle de densité animale à l'hectare, c'est que là, la superficie de la ferme c'est le cadastre municipal. C'est accessible déjà. N'importe qui peut savoir quelle est ma surface de ferme, quelle est celle du voisin, c'est du domaine public, et compter les animaux, c'est déjà pas mal plus simple, parce que ça a été établi entre autres avec le permis d'établissement, donc il est facile de compter le nombre de cochons et le nombre de vaches dans une étable ou aux champs. Ça, au moins, c'est un outil contrôlable.
 2270

Ensuite, à nous de déterminer quelle est la concentration qu'on autorise dans certaines régions. Il y a des régions européennes qui font la distinction entre une région montagneuse et une région de plaine. Donc, ils vont autoriser une densité maximale à l'hectare qui va être plus élevée en plaine qu'en région à forte pente. On peut très bien en arriver à avoir une norme de densité animale qui soit légèrement inférieure en Gaspésie qu'autour de St-Hyacinthe, où la période de végétation est plus longue, où les plantes vont mieux récupérer les engrais qui sont apposés dessus.
 2275
 2280

Donc, ce qu'on veut, c'est établir un principe de densité animale à l'hectare et qui, après ça, pourrait être nuancé selon les conditions climatiques, géographiques, d'altitude, etc.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous excluez d'office les PAEF?
 2285

M. MAXIME LAPLANTE :

2290 Je pense que l'outil... le PAEF en tant qu'outil de gestion à la ferme peut être excellent. C'est un outil, justement, pour l'agriculteur qui essaie de déterminer un bilan entre ce qui rentre et ce qui sort de ses cultures, de ses champs, mais comme outil de contrôle gouvernemental dans sa forme actuelle, c'est un désastre.

2295 D'ailleurs, même madame Claire Bolduc, la présidente de l'Ordre des agronomes avait souligné le point en Commission parlementaire, en mentionnant la pression que subissait les agronomes lors de la rédaction des PAEF, parce qu'évidemment, si c'est l'agriculteur qui paye pour le PAEF, s'il ne répond pas tout à fait à ce qu'il veut réaliser sur sa ferme, il y a quand même un incitatif. En tout cas, c'est ce qu'elle voulait faire ressortir par là.

2300

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Monsieur Marquis?

2305

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Un petit point peut-être concernant ce sujet-là.

2310

Il demeure, en ce qui me concerne, une inquiétude de surfertilisation en ayant en plus de la fertilisation minérale sur ces fermes-là. Alors, je ne sais pas comment vous le contrôleriez, à ce moment-là, pour utiliser qu'une norme d'unité animale?

M. MAXIME LAPLANTE :

2315

Oui, je suis entièrement d'accord qu'il faudrait tenir compte de ça. Et d'ailleurs, on a eu le problème lorsqu'on a eu tout le concept des zones, des ZALES les zones d'activités limitées, les zones en surplus et celles qui n'étaient pas en surplus, c'est que même là, on n'a pas réussi encore à avoir de la documentation quant aux charges minérales sur les champs. Ça fait que déjà avec l'outil qu'on a en place, on n'arrive pas à avoir ces données-là.

2320

Donc, déjà là, au moins... quand je mentionnais qu'on ne peut pas aller pire que ce qu'on avait déjà au départ, c'est une chose, mais je suis tout à fait d'accord avec vous qu'il faut trouver une façon de comptabiliser les ajouts minéraux au fumier déjà existant.

2325

M. ROMÉO BOUCHARD :

Ça pourrait se faire probablement. On l'a fait pour le fumier, on pourrait faire l'équivalent d'une unité animale en engrais minéraux, tu sais.

2330

M. MAXIME LAPLANTE :

2335

En Europe, d'ailleurs, il y a eu un gros débat autour d'une taxe azote à la fin des années quatre-vingt (80), où on en est arrivé à essayer de comptabiliser ces apports-là et même d'y mettre une taxe. Étant donné que c'est un intrant à base de produit pétrole très souvent importé, en tout cas, dans le cas de l'Europe c'était assez flagrant, donc ils ont dit c'est une contribution à une dépendance énergétique envers les pays extérieurs, donc on met

une taxe là-dessus, puis en même temps, il y a des impacts sur la pollution atmosphérique, la santé de la population, etc., ça fait qu'ils ont décidé de taxer la denrée et de la comptabiliser ainsi.

2340

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Juste un point d'information. Dans le mémoire des conseils régionaux, là, qu'on a eu hier, il y a une allusion à ça, une recommandation de taxation aux engrais de type minéral.

2345

M. BENOIT GIROUARD :

Également, déjà à l'intérieur des clubs conseils qui existent, les agronomes et les familles qui en font partie, les agronomes font déjà des recommandations sur la fertilisation. Ça fait que, donc, il serait possible peut-être de faire le lien entre... puis parfois, dans certains groupes conseil, c'est le même, c'est-à-dire qu'effectivement, c'est le même agronome qui fait le PAEF et qui est également l'agronome responsable du club conseil, il serait peut-être possible de faire le lien à ce niveau-là et favoriser encore plus l'utilisation de clubs conseils auprès des agriculteurs pour faire le lien entre ce qui est utilisé dans le fond comme intrants autres, intrants minéraux et les intrants au niveau lisier et autres.

2350

2355

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais?

2360

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

On a combien de temps?

2365

LA PRÉSIDENTE :

On se donne encore dix (10) minutes, compte tenu qu'on a pris une pause un petit peu plus longue que ce que j'avais dis.

2370

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

O.K. À la section suivante, j'aimerais... où vous traitez du bien-être animal et en particulier du sujet de la castration, j'aimerais revenir sur ce thème-là, pour vous demander : Est-ce qu'en agriculture biologique ou en agriculture paysanne, on castré les porcs?

2375

M. BENOIT GIROUARD :

Pour ce qui est de l'agriculture biologique actuellement, c'est toléré. C'est-à-dire qu'on a enlevé la plupart des castrations actuellement... -- castrations, mutilations, on parle de débectage, exemple, brûlage des ailes de volailles -- dépendamment des groupes, c'est-à-dire qu'il y a quand même des petites différences dépendamment des cahiers de charges, c'est-à-dire qu'il y a des cahiers de charges, exemple, qui vont interdire le débectage du faisan, d'autres vont le permettre.

2380

2385 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Hum hum. Mais je vous parle de la castration des porcs.

2390 **M. BENOIT GIROUARD :**

Oui. Au niveau de la castration actuelle – bien, c'est ça, je fais un parallèle sur tout ce qui se passe.

2395 Actuellement, si on parle de la castration des porcs, elle est autorisée, elle est permise. Sauf qu'il faut comprendre que pour le biologique, ce qui a été clair, ce qui a été dit par les organismes de certification, c'est qu'ils n'ont pas nécessairement le moyen d'intervenir à ce niveau-là. Parce que j'ai rencontré les présidents d'organismes de certification récemment et la plupart... et même la plupart des agriculteurs biologiques sont contre ces méthodes-là, sauf qu'elles sont autorisées, elles sont permises et elles ne peuvent pas nécessairement... parce
2400 qu'il y a des normes minimales qui sont données par le CAQ et actuellement, ils n'ont pas la possibilité de le faire changer.

2405 Mais je ne vous dis pas que ça ne s'en vient pas parce qu'actuellement beaucoup ont déjà -- la norme, exemple, du débectage dans la volaille qui était permise, a été enlevée et les agriculteurs biologiques actuellement font les démarches pour sûrement enlever la plupart de ces castrations-là.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2410 O.K. Alors donc, dans la production biologique, en élevage porcin, on castré les porcs?

M. BENOIT GIROUARD :

2415 Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2420 Bon. Merci. En agriculture paysanne, qu'en est-il?

M. MAXIME LAPLANTE :

2425 Bien, d'une part, actuellement l'agriculteur a plus ou moins le choix de castrer parce que son porc est dévalué au moment de la mise en marché et s'il perd trente quelque cents la livre pour son porc, bien, évidemment, il y a comme une motivation financière.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2430 O.K. Merci.

M. MAXIME LAPLANTE :

Et cependant, «La Terre de chez nous» faisait référence, je ne suis pas en mesure de citer la semaine exacte, l'an dernier.

2435

Donc, «La Terre de chez nous», c'était une étude suisse à l'effet que tous les porcs, jusqu'à six (6) mois d'élevage, n'avaient pas besoin de castration, qu'il n'y avait aucun impact sur ni l'odeur lors de la cuisson -- ce qui est surtout le cas mentionné -- ou de goût dans la viande. Et de toute façon, les porcs, à l'engrais, sont à peu près toujours abattus à cent cinquante-cinq (155), cent cinquante-sept (157) jours d'abattage, donc en deçà du six (6) mois couvert par l'étude. Et, comme je le mentionnais tout à l'heure, le Danemark entre autres ne procède pas à la castration.

2440

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2445

Bien, pourriez-vous nous donner la source...

M. MAXIME LAPLANTE :

2450

Oui, bien sûr.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

... sur le fait qu'au Danemark, on ne castré pas les porcs?

2455

M. MAXIME LAPLANTE :

Tout à fait. Ma référence c'est René «Éloual» qui est le porte-parole de la Confédération paysanne française qui lui-même est éleveur de porcs.

2460

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Hum hum. Dans quel ouvrage, dans quel...?

2465

M. MAXIME LAPLANTE :

Ah, c'est une conversation de vive voix parce que je lui ai posé la question, là. Donc, je peux vous retrouver ses coordonnées téléphoniques, sans problème.

2470

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

O.K.

M. MAXIME LAPLANTE :

2475

Il parle français, ça fait que ça peut aider aussi. Ce n'est pas un danois, là.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2480 Donc, c'est un témoignage verbal?

M. MAXIME LAPLANTE :

2485 Oui, tout à fait.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

 Merci.

2490 **LA PRÉSIDENTE :**

 Moi, j'aimerais arriver sur le contrat d'établissement. J'aimerais qu'on m'explique clairement ce que vous entendez par un contrat d'établissement. Je comprends le reste, là, de la dynamique, mais le contrat d'établissement, là, comme tel, qu'est-ce que c'est?

2495

M. ROMÉO BOUCHARD :

 Bien, disons, prenons un exemple qu'un projet a été affiché : monsieur Untel a l'intention de bâtir une porcherie de telles dimensions, à tel endroit. C'est affiché, il y a consultation publique et là, les gens disent : «À la rigueur, il y aurait peut-être place pour une... on pourrait peut-être tolérer une industrie porcine mais pas à cet endroit-là». Ou bien : «On a d'autres activités importantes dans la région... dans notre région, le tourisme, n'importe quoi, si c'est sur fumier liquide, on va faire fuir, on ne pourra plus faire cohabiter tout ça, alors on n'est pas opposé à ce qu'il l'établisse, mais sur litière».

2500

2505 Bon. Alors là, la municipalité... les élus municipaux, après la consultation disent : « Bon. Bien voici, qu'est-ce qu'on fait? » Les gens ont dit que ça posait tel problème, tel autre, ils évaluent ça, et ils reviennent avec un contrat d'établissement qui va être proposé au promoteur qui serait de dire : «Bon. Bien, vous pouvez l'établir, mais vous allez la changer de place et vous allez la mettre sur litière, sinon les gens considèrent que ça va avoir trop d'impacts négatifs».

2510

 Alors, si ce contrat-là fait l'affaire de... si les citoyens sont satisfaits, ils ne disent rien, ils ne demandent pas de référendum et, à ce moment-là, la municipalité vote cette chose-là et le promoteur est tenu de respecter ces paramètres-là.

2515

 Si les citoyens trouvent que ça a été... ils n'ont pas été écoutés comme il faut, puis que la municipalité a proposé un contrat beaucoup trop excessif, ça peut être aussi excessif ou pas assez sévère, bon, bien, ils demandent... il y a des normes un peu pour demander un référendum, comme c'est le cas actuellement, là, tant de personnes, etc.

2520

 Il faut rétablir ce mécanisme-là.

LA PRÉSIDENTE :

2525

Donc...

M. ROMÉO BOUCHARD :

2530

C'est-à-dire, il y a un rôle majeur, là, des élus, tu sais, ça s'intègre dans un processus de gouvernance, là.

LA PRÉSIDENTE :

2535

Donc, ce contrat d'établissement serait un prérequis pour l'attribution d'un permis de construire...

M. MAXIME LAPLANTE :

2540

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

... de la part de la municipalité?

2545

M. MAXIME LAPLANTE :

2550

Tout à fait. C'est basé essentiellement sur le principe qu'actuellement, la plupart des conflits sociaux qui entourent l'industrie porcine viennent du fait qu'on autorise d'abord le projet sans même qu'il y ait consultation publique, même que les élus municipaux ne sont pas au courant, parce que le processus prévoit que le ou la secrétaire municipale peut donner le premier certificat d'autorisation ou de non contrevenance de départ et qu'ensuite, il n'est plus possible d'arrêter le projet, ni même en entendre parler.

2555

Et, évidemment, lorsque les gens voient l'arrivée d'un tel projet dans leur territoire, là, ils commencent à se poser des questions ça fait que le promoteur se dit : Bien moi, j'ai déjà investi de l'argent parce que là, j'avais tout rempli les papiers, les gens ne sont pas contents parce qu'ils n'ont pas été consultés, les élus municipaux ne sont même pas au courant de la chose puis là, ils sont pris les culottes à terre pour réagir très vite. Donc, il faut absolument mettre une zone tampon, un frein d'urgence avant que ça arrive. C'est ça le principe de cette histoire-là. Au lieu que tout ça soit autorisé d'office, qu'on dise : «Un instant.»

2560

2565

Au niveau local, on déterminera c'est quoi une taille qu'on juge sujette à précaution. En bas de ça, que ça soit un cabanon, un agrandissement de maison, en tout cas, il y a tout un domaine où on va laisser l'inspecteur municipal gérer ça, puis c'est tout, c'est sa juridiction, c'est sa compétence. Au-delà de ça, il y a un mécanisme qui fait en sorte que les élus et la population ont le pouvoir de dire : «Bon. Un instant. C'est plus gros que prévu, on va s'en parler, on va regarder quels sont les impacts possibles, puis après ça, s'il y a des gens qui veulent un référendum», il y a un processus qui est mis en place et il peut y avoir un vote populaire là-dessus et il sera décisionnel, ce n'est pas juste quelque chose de consultatif, là.

2570

2575 C'est à ce prix-là qu'on peut rétablir un nouveau climat de confiance envers les élus municipaux. Pour avoir été sept (7) ans dans un conseil municipal, je sais ce que c'est, l'espèce de situation très désagréable, on a un projet industriel qui s'établit dans sa paroisse, dans le même rang, puis on n'en a pas entendu parler, on a l'air de... je n'ose pas le qualifier, puis on n'est pas en mesure de le défendre, on n'est pas en mesure de l'attaquer non plus, on a les mains liées sur un projet qu'on ne connaît pas.

LA PRÉSIDENTE :

2580 Mais avec la réglementation et les lois actuelles, dans la mesure où le promoteur dirait : «Vraiment, ils sont trop exigeants dans cette municipalité-là, je vais aller un peu plus haut, je vais aller voir mon député puis je...»

2585 Ça suppose aussi qu'il y a des modifications législatives et réglementaires, là, qui soient apportées?

M. ROMÉO BOUCHARD :

2590 Il y a quand même... on parle d'un cadre national. C'est sûr que c'est très délicat, là, qu'est-ce qu'on met dans le cadre national. Mais, c'est sûr qu'actuellement, le cadre national, il est dictatorial, il est mesquin, il est méticuleux, tout ce que vous voudrez.

2595 Il y a sûrement moyen d'améliorer la dose, là, ça c'est certain. Alors c'est dans ce sens-là qu'on veut travailler.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp?

2600 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

J'aurais plusieurs questions à vous poser.

2605 Juste une... tantôt, j'ai entrevu une petite allusion que vous avez faite, en page 23, quand vous avez lu le texte, vous avez dit : «La solution à ces conflits de cohabitation ne pourra venir de simples appels au dialogue».

Et là, vous dites : «On n'en manquera pas...», vous aviez comme une allusion.

2610 Est-ce que je peux savoir quelle était cette allusion ou si vous la gardez pour vous-même?

M. ROMÉO BOUCHARD :

2615 Si vous étiez comme moi, à Chicoutimi, entre autres, où monsieur Pouliot avait axé toute son intervention sur l'idée qu'il fallait faire un nouveau pacte, etc., et monsieur Lafleur a annoncé récemment qu'il allait y avoir une grande opération de réconciliation qui allait être

2620 lancée par le mouvement agricole ou la Coopérative fédérée, je ne sais pas trop, et là, on vient d'apprendre que le sept (7) mai, une opération d'un coup d'un million sera déclenchée pour louer des autobus et amener des citoyens d'un peu partout sur des fermes pour faire le contact.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2625 Mais, pour vous, les...

M. ROMÉO BOUCHARD :

2630 Alors, c'est dans ce sens-là qu'a dit... ça. O.K. On n'est pas contre la vertu, mais seulement ça ne règlera pas les questions de fond.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2635 O.K. Et vous, vous dites : au fond, si vous voulez la réconciliation, il faut changer beaucoup plus que ce qui a été fait?

M. ROMÉO BOUCHARD :

2640 C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

O.K.

2645 **M. ROMÉO BOUCHARD :**

C'est ça.

2650 Et c'est sûr qu'il y a des... déjà, actuellement les municipalités qui ont fait des règlements, ce que vous disiez madame Boucher, ils vont aller ailleurs ou etc., effectivement, présentement, les municipalités qui ont eu la sagesse de faire des règlements au moment où ils avaient encore certains pouvoirs, le promoteur, actuellement, il regarde avant de s'établir, il dit : «Dans cette municipalité-là, ils ont un règlement. Ça veut dire que si je veux m'en aller là, il faut que je commence par poursuivre le règlement». C'est trente (30 000 \$), quarante (40 000 \$), cinquante mille piastres (50 000 \$) de frais judiciaires.

2660 Alors, regardez, vous allez voir, systématiquement, ils vont dans les paroisses où il n'y a pas de règlement. C'est-à-dire qu'à ce moment-là, effectivement les citoyens ont le droit de préserver leur milieu. C'est une des données avec lesquelles doivent conjuguer les promoteurs économiques.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

À la page 24 dans la solution véritable, vous avez les six (6) points que vous alignez.

2665

La première, vous dites : «La MRC définit les paramètres régionaux d'un projet agricole d'envergure industrielle».

2670

Doit-on comprendre que, dans votre pensée, chaque MRC aurait à dire ce que c'est qu'un projet industriel pour son territoire, ce qui veut donc dire qu'il pourrait y avoir autant de définitions du projet industriel qu'il y a de MRC?

Est-ce que c'est ça le cadre de...?

2675

M. ROMÉO BOUCHARD :

Oui. C'est la marge que... remarquez que tout ça, là, ce sont des canevas de... ce n'est pas encore écrit, un texte de loi, là.

2680

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Hum hum.

2685

M. ROMÉO BOUCHARD :

Il y a bien des étapes pour y arriver, mais il nous semble que ce n'est pas les mêmes choses dans toutes les régions. Il y a des régions plus vulnérables. Il y a des régions où le tourisme est une industrie majeure. À ce moment-là, il faut être beaucoup plus prudent pour introduire des mégaprojets industriels.

2690

Il y a des... c'est un peu... ce n'est pas mur à mur cette chose-là, c'est le sens de ce qu'il y a là. C'est sûr que ça pourrait devenir aussi une sorte d'anarchie. Il y a comme... c'est comme on parlait tout à l'heure, là, les projets, les fermes familiales à cinq (5) unités de main-d'œuvre, là, à un moment donné, ça ne veut plus rien dire non plus.

2695

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et-ce que je peux en poser une dernière?

2700

LA PRÉSIDENTE :

Une dernière.

2705

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Une dernière.

2710

Le référendum local, vous insistez beaucoup là-dessus. J'avoue que j'ai des craintes à l'égard d'une généralisation de ça. Je vous donne quelques exemples de milieux urbains. À Montréal, à un moment donné, on a voulu établir des maisons de femmes battues, impossible,

tu as des levées de boucliers. Des maisons de translation, on n'y arrive pas, parce que la population, localement, refuse.

2715 Il y a même eu un débat dans Ahuntsic, à un moment donné même sur une garderie, hein, et il y avait une pétition de gens qui ont demandé qu'il n'y ait pas de garderie, parce que les gens voulaient stationner leur auto n'importe comment, puis ne pas être accusés de menacer des enfants, etc.

2720 Alors, quel est le «check and balance», là, le jeu à la fois de la démocratie ouverte où les gens peuvent appuyer des choses et la protection pour une certaine... pondérer les mouvements d'humeur ou les déviations d'une utilisation d'un instrument comme celui-là? Est-ce que vous avez réfléchi sur les conditions du référendum local pour empêcher qu'il dérive vers des formes primitives de refus, là?

2725 **M. ROMÉO BOUCHARD :**

C'est sûr qu'il faut donner...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2730 Vous avez pensé à ça certainement, là?

M. ROMÉO BOUCHARD :

2735 Le débat sur les référendums, c'est un grand débat. On sait que c'est dangereux les référendums, ça peut aller vers la droite aussi, donner des outils de conservatisme, etc.

La démocratie, de façon générale d'ailleurs, c'est toujours dangereux un peu, hein? Alors, on ne sait jamais si on va la jouer à fond ou si on ne la jouera pas.

2740 Il y a des balises possibles dans l'information, les normes d'information. Il y en a déjà dans le Code municipal actuellement et dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, c'est déjà un encadrement des référendums.

2745 Je pense que ça demeure important d'envisager ça et il y a le cadre national. C'est certain que le cadre national peut exiger que les municipalités... et s'ils refusent... pour refuser un projet, il faut quand même avoir des... je dirais, des bases sur le fait que ça va nuire à l'industrie, que ça va nuire à l'environnement ou des choses comme ça.

2750 Le syndrome du «pas dans ma cour», il est très difficile à gérer.

Dans le cas de l'industrie porcine, je crois que ça dépasse le problème du syndrome «pas dans ma cour». Je viens justement d'être invité, d'ailleurs, là-dessus à faire quelque chose avec le groupe l'Association des urbanismes du Québec, là, qui font un numéro spécial sur le syndrome du «pas dans ma cour».

2755 Moi, je pense qu'on a affaire, dans le cas de l'industrie porcine, à plus que ça. C'est qu'on a des lois démocratiquement injustes qui doivent être rétablies.

2760

Il y a eu un transfert de pouvoir à une catégorie de producteurs sur la zone agricole, qui a comme effet de soustraire toute l'activité agricole à la gestion démocratique et ça, ce n'est pas correct.

2765

Donc, une fois qu'on aura corrigé ça, comme je disais dans l'exposé, un cadre national doit laisser un espace démocratique. À ce moment-là, on pourra voir aussi comment éviter le syndrome «pas dans ma cour» bête et stupide, là.

2770

Mais, pour le moment, on a affaire à quelque chose de beaucoup plus grave, un véritable dérapage démocratique qui s'est produit depuis la Loi 23, en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997).

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Il y a un déséquilibre actuellement, selon vous?

2775

M. ROMÉO BOUCHARD :

Total.

2780

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

O.K.

2785

M. MAXIME LAPLANTE :

Et je ferais une distinction en ce qui se passe en milieu urbain et ce qui se passe en zone verte.

2790

En milieu urbain, le territoire est à peu près complètement construit ou presque, donc lorsqu'un promoteur arrive avec un projet, il est obligé de négocier parce qu'il faut fabriquer l'espace nécessaire à son projet, donc il faut tasser du monde ou des droits existants. Alors qu'en zone verte, on présume d'emblée que, s'il n'y a pas de règlement qui l'interdit : Go.

2795

C'est à peu près ça qui est la différence fondamentale entre les deux (2), et il n'est pas exclu que lorsqu'on demande aux autorités de la MRC ou de la région d'établir quelle est la balise, quel est le cadre qui dit : en deçà de ça, l'inspecteur municipal gère, et c'est au-delà d'une taille qu'il devient dans le secteur industriel où on veut mettre un mécanisme de réserve. Donc, il serait très pensable qu'une Ville dise : «Bon. Bien, nous autres, les habitations à caractère social, que ce soit les habitations pour aider les femmes battues ou quoi que ce soit, que ça, ça fasse partie du cadre qu'on autorise, mais ce qu'on veut empêcher, c'est qu'il y ait une autoroute qui puisse circuler dans une banlieue sans que les gens soient avisés».

2800

LA PRÉSIDENTE :

Alors voilà. On a passé à travers nos questions.

2805 J'espère que ça a répondu à vos attentes, monsieur Bouchard?

M. ROMÉO BOUCHARD :

Ah oui, tout à fait.

2810

LA PRÉSIDENTE :

Oui? Bon.

2815

M. ROMÉO BOUCHARD :

Maintenant, on attend le rapport.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2820

Et nous aussi!

M. ROMÉO BOUCHARD :

2825

Non, mais c'est très grave, parce que si jamais il n'y avait pas de changements importants suite à ce que vous allez faire, il faut être conscient que, du côté des citoyens, on va se retrouver dans une situation extrêmement grave, où il n'y aura plus de recours, et là, tous les dangers sont possibles.

2830

C'est très sérieux.

Merci. Merci de votre écoute.

LA PRÉSIDENTE :

2835

C'est ce qui nous anime, notre sérieux.

Alors, je vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique. Je remercie tous les gens présents dans la salle aussi d'y avoir assisté, bon retour chez vous, et nous

2840

repreons nos travaux, demain matin, à neuf heures (9 h 00).

Au revoir.

(FIN DE LA SÉANCE)

2845

2850

Je, soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la séance pris au moyen de la sténotypie, le tout conformément à la loi.

2855

MICHEL OLIVIER, s.o.

2860